

Le Journal des Trois-Rivières.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS.

ÉD. UR-PROPRIÉTAIRE
GEDEON DESILETS

Dixième Année.

LES TROIS-RIVIÈRES, (Canada,) 28 Septembre 1874.

No. 37

FEUILLETON DU "JOURNAL."

LE LION DE FLANDRE.

XXII

Le premier détachement qui franchit les limites du camp se composait de trois mille hommes d'élite montés sur de légers chevaux; ils tenaient à la main une hache d'armes, et de longues épées étaient suspendues à leur selle. Leur armure n'était pas aussi pesante que celle des autres chevaliers; c'est pourquoi ils formaient l'avant-garde, comme destinés aux premières escarmouches. Immédiatement après eux venait quatre mille archers à pied; ils s'avancèrent gravement, en rangs serrés, et en garantissant leur visage des rayons du soleil par leurs grands bouchiers; leurs carquois étaient remplis de flèches, et une courte épée sans fourreau étincelait à leur ceinture; ils venaient du midi de la France; plus de la moitié d'entre eux étaient Espagnols ou Lombards. Jean de Barlas, un vaillant homme de guerre, passait à cheval de l'un à l'autre de ses détachements dont il était chef.

Le deuxième corps était sous les ordres de Renaud de Trie, et comptait trois mille deux cents hommes de grosse cavalerie. Ils étaient montés sur de hauts et robustes chevaux de bataille, et portaient sur l'épaule droite un large épée qui jetaient des éclairs; des cuirasses de fer brut protégeaient leur torse, et des plaques d'une seule pièce, attachés par des courrois, défendaient leur bras et leurs jambes. La plupart d'entre eux venaient de l'Orléanais.

Le comte de Nesle commandait le troisième corps. D'abord venait un détachement de sept cents chevaliers revêtus de splendides armures et portant de magnifiques pennons au bout de leurs longues lances; des panaches ondoyants tombaient du sommet de leurs casques jusqu'à leurs épaules; leurs armoiries étaient peintes en éclatantes couleurs sur leurs cuirasses. Les chevaux qu'ils montaient étaient couverts de fer de la tête aux pieds, et les houppes d'élegantes housses se balançaient sur leurs flancs. Plus de deux cents étendards richement brodés flottaient au-dessus de cette troupe; c'était vraiment la plus belle réunion de chevaliers qu'on ait vue à cette époque. Derrière eux venaient deux mille soudards à cheval portant de lourds marteaux sur l'épaule, de plus une épée de combat était suspendue à leur selle. Ils avaient été recrutés dans l'armée permanente du Roi Philippe le Bel.

À la tête du quatrième corps marchait Louis de Clermont, guerrier rempli d'expérience. Ce corps se composait de trois mille six cents chevaliers armés de lances et venant du royaume de Navarre. On s'apercevait facilement, à la régularité de leur équipement et à leur attitude, que c'étaient des hommes d'élite et parfaitement exercés. Au premier rang le porte-drapeau portait le grand étendard de Navarre.

Le comte Robert d'Artois s'était réservé le commandement de la troupe qui formait le centre de l'armée. Tous les chevaliers qui n'avaient pas amené d'hommes ou qui les avaient placés dans d'autres corps se trouvaient avec lui; les rois de Majorque et de Mélinde chevauchaient à ses côtés. Parmi les autres on pouvait reconnaître, à sa magnifique armure, Thibaut, duc de Lorraine; on y remarquait aussi les étendards renommés de Jean, comte de Tancarville, d'Angelin de Vimieux, de Renaud de Longueval, du sire de Reims, d'Arnould de Wessemael, maréchal de Brabant, de Robert de Montfort et d'une multitude d'autres qui s'étaient formés en un corps spécial. Ce corps dépassait le troisième en magnificence; les casques des chevaliers étaient argentés ou dorés, et leurs cuirasses étaient ornés de clous d'or. Le soleil, en lançant ses ardents rayons sur l'acier resplendissant de leur armure, changeait la noble troupe en un éblouissant foyer de lumière. Les épées de combat, suspendues aux selles, obéissaient aux mouvements des chevaux et choquaient avec un bruit retentissant le copageusement de fer, de quoi résultait une sorte de musique guerrière qui accompagnait continuellement la marche des chevaliers. Après eux s'avancèrent cinq mille cavaliers armés de haches et de masses d'armes. A cette division appartenait encore seize mille fantassins partagés en trois corps. Le premier étaient formés de mille arbalétriers; ils ne portaient pour armes défensives qu'une plaque de fer sur la poitrine et un casque aplati de forme quadrangulaire; de petits carquois, remplis de flèches à pointe de fer, étaient attachés à leur ceinture, et de longues épées étaient suspendues à leur côté. Le second corps comprenait six mille hommes armés de masses garnies de formidables pointes de fer à leur extrémité inférieure. Le troisième consistait en *kelnhouwers* armés de haches à long manche. Tous ces hommes

venaient de la Gascogne, du Languedoc et de l'Auvergne.

Messire Jacques de Châtillon, gouverneur du pays de Flandre, commandait le sixième corps. Les rangs serrés de cette troupe comptaient trois mille deux cents hommes à cheval. Ils avaient peint sur les pennons de leurs lances des balais flamboyants, signe de leur intention de nettoyer la Flandre; leur chevaux étaient plus robustes de l'armée, et cependant ils avançaient avec peine sous le poids du fer dont ils étaient chargés.

Venaient ensuite le septième et le huitième corps, le premier sous le commandement de Jean, comte d'Aumale, le second sous les ordres de monseigneur Ferry de Lorraine. Chacun de ces corps se composait de deux mille sept cents cavaliers, tous originaires de la Lorraine, de la Normandie et de la Picardie.

Messire Godefroi de Brabant, avec ses vassaux à lui, au nombre de sept mille, formaient le neuvième corps.

Le dixième et dernier détachement de l'armée était confié à messire de Saint-Pol; il faisait fonction d'arrière-garde et avait pour mission de veiller aux bagages de l'armée. Trois mille quatre cents cavaliers de toute arme marchaient en tête; puis suivait une multitude de fantassins armés d'arcs ou d'épées de combat; le nombre en dépassait sept mille. Une partie d'entre eux s'éloignait de l'armée dans toutes les directions et courait avec des torches mettre le feu à tout ce que des flammes pouvait détruire. Enfin les innombrables voitures à bagages, les tentes et les machines de guerre fermaient la marche.

L'armée française, partagée en dix corps et forte de plus de soixante mille hommes traversait lentement les campagnes flamandes, en suivant la route qui menait à Courtray. L'œil ne pouvait mesurer cette formidable réunion de combattants! Déjà, les premiers disparaissaient à l'horizon, que les derniers ne sortaient pas encore des retranchements; le défilé dura plusieurs heures.

Des milliers de pennons et d'étendards flottaient au vent, au-dessus de l'armée en marche et le soleil brillait splendidement sur les armures des guerriers. Les chevaux hennissaient avec force et gémissaient sous le poids qu'ils avaient à porter; les armes retentissaient en s'entre-choquant; un sourd armure, semblable au grondement lointain de la mer irritée, résultait de tous ces bruits et ce murmure était si vague et si indécis, qu'il ne troublait pas le silence des campagnes abonnées. Partout où cette armée dévastatrice passait, elle laissait après elle des flammes effrayantes, qui montaient vers le ciel, perdues dans des flots de fumée. Pas une habitation n'échappait à la destruction; pas un homme, pas un animal, ne fut épargné; les chroniques l'attestent. Le lendemain, quand les flammes eurent accompli leur œuvre terrible, on n'aperçut plus au loin ni être humain, ni œuvre humaine; la Flandre, depuis Lille jusqu'à Douai et Courtray, avait été si horriblement dévastée, que les nouveaux Vandales avaient droit à se vanter de l'avoir littéralement nettoyé avec un balai.

La nuit était fort avancée quand l'armée de monseigneur d'Artois arriva aux environs de Courtray. Le sire de Châtillon, ayant longtemps habité cette ville, connaissait parfaitement le pays; c'est pourquoi il fut appelé par le comte d'Artois et invité à choisir le campement qui lui semblerait le meilleur.

Après une courte délibération, les livres corps de troupes prirent un peu à droite et allèrent planter leurs tentes sur le Pottelberg et dans les campagnes avoisinantes. Monseigneur d'Artois, les deux rois et quelques-uns des principaux seigneurs se logèrent au château de Aogmosscher, voisin du Pottelberg. On plaça de nombreuses sentinelles, et les autres allèrent se livrer au repos sans de franchise ni inquiétude; ils comptaient trop sur leur supériorité numérique, pour songer un instant qu'on pût les attaquer.

L'armée française se trouva donc ainsi campée à un quart de lieue des corps de métriers; les sentinelles avancées pouvaient s'apercevoir mutuellement.

Les Flamands, à la nouvelle de l'arrivée de l'ennemi, avaient doublé leurs gardes, et ordre avait été donné de ne se reposer qu'en armes.

XXIII

Les chevaliers flamands, hébergés à Courtray, étaient tous livrés au repos lorsque le bruit de l'arrivée des Français, terrible nouvelle qui s'était répandue en peu d'instants dans la ville, vint les réveiller. Guy fit sur-le-champ sonner les trompettes, battre le tambour, une heure après, tous les hommes en état de porter les armes, qui se trouvaient dans la ville, étaient réunis sur les remparts. Les chevaliers étaient aussi accourus, armés de pied en cap, dans la pensée que les Français les attaqueraient immédiatement.

[A continuer.]

L'histoire des Trois-Rivières.

(Année 1642.)

[Suite.]

Sommaire.—Supplée d'un Sokokiois. Dégagement de Nicolet; sa mort.

La "petite guerre," c'est-à-dire les expéditions et les embuscades de corps levers de Sauvages marchant en groupes détachés se poursuivait sans relâche. Après avoir "fait coup," les guerriers entamaient les amusements dont l'agent principal était un prisonnier que l'on torturait de la manière la plus barbare.

Une escouade d'Algonquins, commandée par un apostat (converti au catholicisme puis retourné à ses superstitions) ayant capturé un Sokokiois (Sauvages de la Nouvelle-Angleterre) dont la nation était alliée aux Iroquois, arriva avec lui aux Trois-Rivières le 19 octobre 1642. Le malheureux fut livré à la barbarie des Algonquins, dont le nombre était considérable en ce moment et qui pour la plupart était païens, conséquemment peu susceptible de suivre les avis des missionnaires. L'interprète Nicolet eut pu être d'un grand secours en cette circonstance, mais il était parti depuis quelques semaines pour aller à Québec remplir momentanément son beau-frère, M. Olivier Le Tardif, commis-général de la compagnie des Cent-Associés, qui exerçait cette charge depuis la mort de M. Grand-terve l'année précédente et qui passait en France. Le Père Le Jeune arriva récemment de France, où il avait été en compagnie de Thomas Godefroy, s'arrêta aux Trois-Rivières comme on y amenait ce prisonnier et intercédait vainement pour lui auprès de ses bourreaux, mais ceux-ci répondirent aux remontrances "en perçant un pied à leur victime avec un bâton, lui arrachant les ongles des doigts à belles dents; il tendait la main et donnait les doigts comme s'il n'eût rien senti. Ils lui liaient les deux poignets avec des cordes à nœuds coulants et quatre jeunes hommes tiraient et bandaient les cordes de toutes leurs forces, déchirant et emportant la chair des bras jusqu'aux os." M. DesRochers voyant que l'on n'obtenait rien de ces brutes, envoya un canot à Québec avertir le gouverneur-général et solliciter l'intervention de Nicolet. Le généreux interprète, n'écoulant que son cœur, se jeta dans une chaloupe, avec M. de Chavigny et deux ou trois autres Français qui allaient à Silery, où demeurait M. de Chavigny. C'était à la fin d'octobre, sur les sept heures du soir au milieu d'une tempête épouvantable. Ils n'étaient pas rendus à Silery qu'un coup de vent du nord-est renversa la chaloupe. Les naufragés s'accrochèrent à l'embarcation chavirée, sans pouvoir la remettre à flot. Alors Nicolet, s'adressant à M. de Chavigny, dit: "Sauvez-vous, vous savez nager, je ne le sais pas; je m'en vais vers Dieu; je vous recommande ma femme et ma fille." La chaloupe n'était pas loin d'une roche située assez près du rîrage déjà bordé de quelques glaçons en cette saison, mais l'obscurité ne permettait pas de distinguer les objets. M. de Chavigny se mit seul à la nage, et atteignit la terre avec beaucoup de peine. Les malheureux qui restaient accrochés à la chaloupe se virent emportés par les vagues à mesure que le froid les gagna.

L'acte qui suit (cité par M. Ferland dans ses *Notes*) est tiré des registres de Québec. "Le 29 octobre, on fit les funérailles de M. Nicolet et de trois hommes de M. de Chavigny, noyés dans une chaloupe qui allait de Québec à Silery; les corps ne furent point trouvés."

La Relation de 1642 dit "deux hommes," tandis que le registre, comme on le voit, porte "trois." M. Tanguay en nomme deux: Jean Ferré et Noël Girardeau.

Le Sokokiois qui avait été la cause involontaire de cet événement si regrettable avait été condamné par ses maîtres à perir sur le bûcher. Le bois était préparé pour son supplice, lorsqu'arriva un canot de Québec, avec une lettre de M. de Montmagny priant M. DesRochers commandant aux Trois-Rivières de le racheter et de lui rendre la liberté, ce qui eut lieu, après beaucoup de résistance de la part des Sauvages. Le 9 novembre, ce malheureux, dont le corps n'était plus qu'une plaie hideuse, parvint à Silery, puis de là à Québec, où les soins ne lui manquèrent pas. Un mois après il était en état de retourner dans son pays. (*Relation*, 1643, p. 3-4, 44, 46. Ferland *Cours d'histoire*, vol. I, p. 325-6.)

La mort de Nicolet créait pour la première fois un vide au milieu du petit cercle de Français des Trois-Rivières.

Cette perte fut vivement regrettée dans tout le pays. Il s'était concilié l'estime non-seulement des Français mais aussi les Sauvages. "Il conspirait puissamment, autant que sa charge le permettait, avec nos Pères, pour la conversion de ces peuples, lesquels il savait manier et tourner où il voulait, d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil." (*Relation* de 1643.)

Souvent déjà, il s'était exposé au danger de la mort pour des motifs de charité. "Il nous a laissé, observe le Père Vimont, des exemples qui sont au-dessus de l'état d'un homme marié et tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie aux plus fervents religieux de l'imiter."

La veuve de Nicolet se maria, à Québec,

en 1646, à Nicolas Macard dit Champagne. Sur la flotte de 1647, M. Gilles Nicolet, prêtre, retourna en France. En 1656, à l'âge de quatorze ans, la fille de Nicolet, son unique enfant, épousa, à Québec, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, dont le fils, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, devint officier dans les troupes, se distingua par ses longs et utiles services dans l'ouest, à partir de 1685 ou 1690, et fut un digne contemporain de Nicolas Perrot, de même qu'un noble rejeton de son grand-père Jean Nicolet.

"Noble homme Jean Nicolet de Belleborne" a laissé ce dernier nom au ruisseau Belleborne qui traversait sa terre sur la route actuelle de Sainte-Foye (le bois Gouin) près Québec, ou a été élevé de nos jours le monument des braves de 1760. Cette terre, concédée à Nicolet et à son beau-frère Olivier Le Tardif mesurait cent soixante arpents.

Le nom de famille de Nicolet paraît s'être teinté en Canada avec le départ du Rvd. Gilles Nicolet frère de notre interprète. On le rencontre assez fréquemment en France.

Mais le respect que Jean Nicolet avait su inspirer aux Triluvius engagea ceux-ci à perpétuer son souvenir. L'exemple en a été même donné dès avant sa mort, puis que nous lisons dans la Relation de 1637 que la rivière Saint-Jean, près Montréal, tirait son nom du digne interprète.

Aujourd'hui, nous avons la rivière, le lac les courtes, la ville, le village, le collège et le comté de Nicolet. La rivière Nicolet est formée de deux rivières qui gardent chacune ce nom: l'une au Nord-Est sort d'un lac appelé Nicolet dans le comté de Wolfe, township de Ham; l'autre celle du Sud-Ouest, qui passe dans le comté de Richmond a donné le nom de Nicolet à un village située sur ses bords, dans le township de Shipton. Ce village que les Anglais nomment "Nicolet Falls" est en voie de prospérité et de progrès remarquables, ainsi que la ville de Nicolet qui songe à prendre au sérieux son rang de ville canadienne.

Le hameau ou village de Nicolet qui existe dans le Minnesota, États-Unis, est ainsi appelé d'après un ingénieur français de ce nom qui y a travaillé à la construction d'un chemin de fer il y a une trentaine d'années et non pas d'après notre Nicolet comme on l'a cru.

[A continuer.]

Pendant le voyage du président, les journaux se sont élevés, quelques-uns avec fureur, contre les discours de quelques évêques. C'étaient à la vérité des paroles très mesurées et plutôt érautives qu'agressives. Mais ces messieurs qui font des journaux, à Paris comme en province, s'émouvent quasi unanimement que les évêques ne doivent pas parler politique. De bonne ou de mauvaise grâce, ils reconnaissent ce droit civique et viril à toute espèce d'homme, et plus tard l'accorderaient sans peine à toute espèce de femme. Les fonctionnaires leur paraissent en être spécialement investis. Un fonctionnaire électif, surtout, l'a comme de naissance. Nous le trouvons assez juste. L'illustre septennaire est lui-même un fonctionnaire qui voyage pour son instruction. Pour l'instruire, il faut lui parler; si on lui parle, il sied qu'on lui dise quelque chose. De simples révérences, silencieuses ou oratoires, l'instruiraient insuffisamment. Il ne peut pas s'attendre à ne rencontrer que des septennalistes qui errent vivants, après l'avoir qualifié de loyal soldat et de Bayard (des temps modernes.) Manifestement, il y a d'autres opinions dans le pays, et comme dit Jocrisse avec un noble orgueil, "depuis la régénération de 89, les opinions sont libres." Il convient du moins qu'elles paraissent, l'être, même jusqu'à l'insolence. Sauvons la plus belle, la plus sérieuse et la mieux plaisante de nos immortelles conquêtes! A voir l'aus-tre président de la République française ne traverser jamais que des rangs de préfet de sous-préfets, de gardes champêtres et de jeunes filles blanches, tous en fléurs de Rhétorique, l'Europe attentive ne reconnaît plus la république ni la France. On est à peu près d'accord sur ce point, si bien que quand la consigne deservilité qui n'approuve que des compliments est enfreinte, personne, sauf *Figaro* et M. Marius Gopin, ne s'en indigne dans le cœur. A Saint-Malo, si nous avons bonne mémoire un commerçant gradé, nommé M. Hovius s'est fait une immortalité de semaine par un seul petit mot qui parut acide. Le septennaire fronga le sourcil, la moitié de la terre trembla, mais l'autre moitié fut bien aise, et il y eut un combat d'encre où se mêlèrent les huissiers pour savoir de qui ce maître Malouin, cet homme de fer, était le genre. Les uns dirent: c'est Garibaldi! les autres, c'est Jean Bart! Il y eut des hoviusiens. Mais si M. Hovius avait été évêque, tous les journaux auraient été contre lui. A bas! Un évêque n'a pas à dire son opinion; la politique ne regarde pas les évêques! Un de ces messieurs, peu mac-mahoniste d'ailleurs, et bonapartiste déterminé, songeait à son empereur futur alla jusqu'à dire qu'il est indécemment à un évêque d'émettre une opinion contraire à l'opinion de celui qui le paye. Ce vaillant croit que Mac-Mahon paye les évêques; il veut sauver le privilège de l'empereur

qui les payera. Veillons au salut de l'empire! Infortunés évêques! Mac-Mahon le paye, l'empire les payera, l'orléanisme les emprisonnera, la république peut-être les laissera vivre, tout cela par grâce. Qu'ils soient reconnaissants et qu'ils se taisent!

L'argument nous paraît puéril et mal fondé de toutes façons. L'évêque remplit des fonctions, mais il n'est point fonctionnaire, il est proposé, mais il n'est point nommé; il a un traitement, mais il n'est point payé. Tout cela devrait être connu; on l'a assez dit et prouvé. En vertu de la constitution intime de la France, en vertu du tempérament public, en vertu de tous les traités les plus anciens, les plus sacrés et les plus nécessaires, et sans lesquels nous ne serions pas, l'évêque existe par lui-même, indépendamment de l'État qui ne le fait pas, ne le peut pas faire, et ne saurait le briser sans provoquer la plus grave des révolutions. Les catholiques ont le droit d'avoir des évêques, et la proscription injuste d'un évêque les proscrirait tous. Qu'on essaye donc de destituer un évêque pour un fait qui n'offense ni la loi ni les mœurs et qui est uniquement de son office! La Révolution l'a fait. Elle a tué les évêques; lorsqu'on les blesse, il faut les tuer; lorsqu'on les tue, l'Église est vivante. Elle honore le martyr et ressuscite la fonction. Mille autres tyrannies l'ont fait, elles en sont mortes ou elles mourront, il y a toujours des évêques. Le Brésil, la Suisse, la Prusse, le font actuellement; attendons la fin. La conscience du genre humain est derrière l'évêque qui connaît son droit et remplit son devoir. La conscience du genre humain est toujours victorieuse. Elle prend son temps, mais enfin elle l'emporte. Nous pouvons attendre. Souffrir pour la justice n'est pas si dur qu'on le croit. Il y a des compensations actuelles et éternelles. Qu'on ait déplié au septennat, c'est une chose que la postérité pardonne. Elle loue et honore cette parole ou cette action qui a déplié au septennat, quand elle a d'ailleurs servi la vérité. Il a passé dans l'histoire beaucoup d'évêques qui ont déplié aux septennaires, rois ou peuples ou hommes fameux. C'est à ces évêques que la juste postérité a élevé des autels. Ils sont morts, mais ils ont été les vengeurs de la liberté et de l'humanité, les soutiens du droit. L'iniquité qui les a tués a trébuché sur leurs tombeaux.

Or, les évêques sont faits aussi pour parler. Sans doute ils ne font pas de la politique d'homme et de parti vulgaires. Ils savent se taire sur la rose blanche et sur la rose rouge. Mais ils disent à la rose rouge et à la rose blanche tout ce qui est de la vérité et du devoir envers la vérité. Quand toute la politique consiste à se séparer de Dieu et à éteindre la religion, comment ne feraient-ils pas de politique? C'est leur devoir de faire de la politique au péril de leur vie. Ils doivent dire même à Mac-Mahon, comme ils l'ont dit à d'autres, que la France ne sera pas sauvée sans Dieu, et que le Pape, qui est tant, est encore l'homme politique de Dieu. C'est l'avis formel de M. de Bismarck, et la France y est intéressée. Ce que M. de Bismarck dit si souvent et si haut, et avec tant de justesse à son point de vue, pourquoi les évêques ne le feraient-ils pas entendre? Il n'y a rien à quoi ils doivent plus s'empreser. S'ils paraissent de refuser l'absolution à un centre droit ou gauche, s'ils refusaient les sacrements parce que l'on est orléaniste, bonapartiste ou mac-mahonien, sans doute ce serait un abus. Qui les en accuse? Mais lorsqu'ils voient le père de la patrie catholique sous le couteau, lorsque cela semble un parti pris de l'abandonner à tous les attentats, comment ne diraient-ils pas à leur peuple et au nom de leur peuple que ce sacrilège est infâme et inepte, et que la France en peut mourir? Il y a des anathèmes de Dieu contre les chiens muets. Sentinelles, gardiens, pères, queltes nouvelles de la nuit?—La France meurt de l'oubli de Dieu, mais n'en disons rien au maréchal; il nous sauvera sans Dieu.

Si l'on ne veut pas que les évêques disent autre chose, il est inutile de les faire paraître quand le maréchal vient à passer. Pour nous sauver, il n'a pas besoin non plus des bouquets des évêques. Ceux des préfets suffiront.

Où en serions-nous, en France, si les évêques n'avaient pas fait de politique? Ils en ont fait, Dieu merci. Depuis saint Remy, qui arrangea le mariage politique de Clovis avec sainte Clotilde, que d'évêques ont touché aux affaires d'État! De cette politique des évêques est sortie la France. Les autres nations pourraient s'en plaindre, mais nous! Les évêques ont fait la France, ils pourront la refaire, ou elle ne se referra jamais. En bonne foi, ces messieurs des journaux, dont quelques uns ne manquent pas d'esprit, attendent-ils le salut de M. Say, ou de M. Broglie, ou d'un troisième? Hélas! le salut n'est pas venu même de M. Thiers. Et enfin ces gens ingénieux ne trouvent-ils pas bien ridicules dans un pays évêque doit se taire toujours dans un pays et dans un temps où M. de la Bédollière (je cite un maître) peut toujours parler!

Cette manière de voir ne peut s'expliquer que par un mépris absolu de l'histoire et de la raison, renforcée d'une haine endiablée du bon style.

LOUIS VEUILLOT.

LES TROIS-RIVIÈRES

LUNDI 29 SEPT.

Monsieur le Rédacteur.

Je suis chargé par Mgr. l'Archevêque d'informer par les journaux les membres du Clergé Catholique, à quelque diocèse qu'ils appartiennent, qu'ils seront les bienvenus à la célébration de la fête du 200e anniversaire de l'érection du siège épiscopal de Québec.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-obéi serviteur, C.-A. COLLIER, Ptre, Secrétaire.

La formation du nouveau cabinet nous donne des espérances pour l'avenir. Ceux qui ont répondu à l'appel de l'hon. de Boucherville ont montré du patriotisme et le désir de servir la bonne cause. Menacés que nous le sommes par l'invasion des idées libérales, il était grandement à craindre que le règne des libéraux ne commençât.

Nous avons la confiance que l'administration nouvelle saura nous mettre à l'abri de ce danger par l'inauguration d'une politique ferme et conformes aux saines maximes.

Pour cela elle aura de grandes luttes à soutenir et nous pouvons en juger dès maintenant par le ton de la presse ennemie. Le mécontentement qui s'est manifesté dans certains cercles contre le nouveau cabinet, ne paraît pas provenir du blâme que l'on pourrait décerner contre la conduite d'aucun des ministres en particulier, il est le résultat de cette antipathie naturelle qui existe entre ceux qui veulent le bien avant tout et ceux qui s'y opposent par intérêt ou par ambition.

L'hon. H. G. Malhiot.

L'élévation de M. Malhiot au poste de commissaires des Terres de la Couronne entraîne une nouvelle élection pour la ville. Nous avons l'assurance que cette élection sera unanime.

C'est la première fois que notre ville depuis sa fondation aura en l'avantage d'être un des membres du cabinet, et c'est un événement dont nous nous réjouissons et qui fera certainement époque dans les annales de notre localité.

A l'avenir nous pourrions compter que notre ville et notre district auront désormais assez d'importance pour toujours être représentés dans l'administration, et cela nous donnera des avantages dont nous avons été privés trop longtemps.

M. Malhiot étant le premier de nos députés à qui revient l'honneur d'accepter un poste lucratif dans le gouvernement, a certainement une belle tâche à remplir et il a droit pour cela à l'assistance de tous les hommes de bonne volonté.

Pour notre part nous lui accorderons cordialement notre appui, promettant de nous appliquer d'avantage à étudier les questions qui s'agiteront à la lumière des principes catholiques, afin d'en découvrir la vérité.

Nouvelles d'Europe.

Le télégramme nous apprend la nouvelle d'une importante victoire remportée par les carlistes. Ces derniers ont saisi d'assaut le village de Bieuran après avoir taillé en pièces les forces du général Moriones se composant de dix bataillons de troupes républicaines.

Il y a quelque émotion en France au sujet d'une lutte électorale en Corse pour le Conseil Général.

La contestation est directement entre le prince Napoléon et le prince Charles Bonaparte qui agit de concert avec le parti de l'impératrice Eugénie.

Le Bien Public assure que les agents prussiens s'occupent activement sur la frontière d'Algérie à établir des relations avec les tribus arabes.

On mande de Londres qu'il y a eu des troubles sérieux à bord d'un vaisseau américain le Hersey, allant de Cardiff à Montevideo.

Le vaisseau prit la mer le 23 sept. mais tandis qu'il était encore dans le chenal, plusieurs matelots ont sauté par dessus bord et ont nagé jusqu'à terre où ils sont arrivés épuisés et tout couverts de sang.

Les détails sur l'affaire s'accroissent pas. Mais il y a eu une lutte générale parmi l'équipage et un des matelots a été tué par le capitaine.

Les autorités ont envoyé une chaloupe à la poursuite du navire, mais on craint qu'il ne puisse l'arrêter. Tout l'équipage appartient à Cardiff.

Les vétérans de 1812.

Il paraît que nos vétérans de 1812 sont encore une fois privés de la gratification qu'on leur avait fait espérer. On aura probablement été surpris en Angleterre du nombre des applications qui dépassent 1,500, et on aura jugé à propos d'y couper court en les déclarant hors d'ordre.

Voici la traduction de la lettre reçue des Commissaires de l'Hôpital de Chelsea au sujet des vétérans de 1812.

Hôpital Royal de Chelsea, Bureau du Secrétaire, 10 Sept. 1874.

Au Député du Ministre de la Milice et de la Défense, Ottawa.

Monsieur.—Je suis chargé par les Lords et autres Commissaires de cet hôpital d'accuser réception de votre lettre du 13 août dernier, au sujet des réclamations pour pension à même le fonds du gouvernement impérial affecté aux hommes, qui ont servi avant 1815 dans les corps de Milice et de volontaires du Canada, et de vous informer qu'ayant obtenu l'avis du Secrétaire d'Etat pour la Guerre, quant à la portée du Warrant du 21 février dernier, sur les cas de la nature que vous soumettez, les Commissaires déclarent que le Warrant a été dressé pour ne s'appliquer qu'à ceux qui ont servi dans les forces régulières de la Couronne. Les Commissaires regrettent en conséquence d'avoir à refuser d'étendre la pension aux hommes qui n'ont fait partie que des forces locales canadiennes, et il vous prie d'avoir la bonté de faire connaître cette décision à toute personne qui s'adresserait à vous pour information de ce sujet.

Pour de ce qui est des nombreuses demandes qui sont maintenant déjà entre nos mains de la part de personnes de cette catégorie, les commissaires leur feront envoyer à chacune une réponse séparée, expliquant les raisons qui lui empêchent d'accorder la pension. Ces réponses seront expédiées d'après les adresses privées qui se trouvent dans les applications reçues ici, mais comme en plusieurs cas, il n'y a pas de telles adresses attachées à ces papiers, les réponses à ces personnes vous seront transmises dans l'espoir que vous pourriez parvenir à les faire redresser à destination.

Pour éviter tout malentendu, les commissaires désirent vous informer que avant d'avoir obtenu l'opinion du Secrétaire d'Etat pour la Guerre, ils ont, par un verdict, placé, sur la liste des pensionnaires un homme, un seul homme qui a servi dans la milice canadienne et qui n'a jamais appartenu aux forces régulières de la Couronne.

J'ai l'honneur, (Signé), GEORGE HUTT, Secrétaire.

Nouvelles.

Hier Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières était à Nicolet pour y faire des ordinations.

Le vapeur de la Cie. Union, l'Abysynian parti de Montréal samedi soir, s'est échoué vers une heure du matin hier, à quelque distance de cette ville. Il y avait un épais brouillard qui ne s'est dissipé que dans la matinée.

Deux remorqueurs qui se trouvaient heureusement dans notre port, sont allés dans l'avant-midi à la rescousse de l'Abysynian et ont pu le remettre à flots vers midi. Le vapeur n'a souffert aucun dommage et est reparti pour Québec avec une heure de l'après midi.

Faute d'espace nous remettons à jeudi notre réponse au Bien Public.

Dans la nuit de samedi des incendiaires ont tenté de mettre le feu au magasin de M. Aimé Olivier. On a trouvé hier matin les traces de cette tentative faite au moyen d'huile de pétrole répandue sur un amas de fagots qui atteignait la voûte en bois du porche. Heureusement les flammes n'étaient éteintes d'elle mêmes.

La population est très irritée par ces actes de barbarie. Gare à ceux qui seraient pris sur le fait.

On ne doit pas oublier que le Concert de la célèbre cantatrice irlandaise aura lieu demain soir à l'Hotel de ville.

Les troubles de la Nouvelle-Orléans dont nous avons déjà parlé nous sont pas encore apaisés. La ligue des sudistes connue sous le nom de la Ligue Blanche prend des proportions considérables et menace de s'étendre à tous les autres états du sud.

Il paraît que le gouverneur Kellogg a télégraphié à Washington que l'envoi de troupes fédérales serait l'occasion de nouveaux troubles qui pourraient se terminer par la destruction de son parti ou son expulsion de la Nouvelle-Orléans.

On voit par là que l'affaire est grave et propre à créer de sérieux embarras au gouvernement de Washington.

Vendredi après midi, le feu s'est tout à coup déclaré dans les dépendances de l'Hotel Farmer. En un clin d'œil l'écurie et les hangars sont devenus la proie des flammes. L'Hotel lui-même n'a été préservé que par les efforts héroïques des Sapeurs et des Pompiers, qui en cette occasion comme toujours, ont déployé un courage et une habileté dignes d'éloges.

Pendant qu'on maltraitait le feu à l'Hotel Farmer, l'alarme d'un nouvel incendie était donné chez M. Bourival, Marchand Epicier de la Rue des Forges. Les flammes consumaient un hangar en arrière du magasin; on n'eut heureusement aucune difficulté à les éteindre. Les pertes sont légères.

Vendredi dernier on a commencé le changement de jauge de toutes les lignes du Grand-Tronc allant à l'Est, de Montréal à Québec et Portland. En conséquence la circulation des trains a été interrompue pour quelques jours. Plus de mille employés travaillent sur les différentes sections et on pense que la circulation sera reprise le 30 courant sur la voie étroite.

On dit que l'embranchement d'Arthabaska aux Trois-Rivières sera également réparé dans le même temps.

Pendant cette interruption les malles des townships seront transportées en voitures.

Nous enrégistrons avec regret la mort du Rvd. M. Gédéon Brunelle, curé de St. Luc, arrivée au couvent des sœurs de Charité en cette ville, samedi matin.

La maladie à laquelle il a succombé l'avait déjà forcé à laisser sa cure depuis quelques semaines. C'est une nouvelle perte bien sensible pour le clergé du diocèse.

Le Rvd. Mess. Brunelle n'était âgé que de 31 ans. Ordonné prêtre à Nicolet le 19 septembre 1869 il avait été successivement vicaire à St. Christophe et à Genestville, puis il fut nommé à la cure de St. Luc l'automne dernier.

Les funérailles auront lieu à la Cathédrale mardi matin à neuf heures.

Deuxième centenaire.

Extrait du J. de Québec.

Il y aura, chaque jour du Triduum, exposition des reliques à la chapelle du Séminaire, des Ursulines et de l'Hotel-Dieu.

Parmi les reliques que les fidèles pourront vénérer, à l'Hotel-Dieu, se trouvent deux lettres autographes, l'une de Saint-Vincent de Paul, adressée à la Rvde. Mère Supérieure de cette institution, en 1652, l'autre de Saint-François de Sales, en 1610, à Madame de Chantal, aujourd'hui sainte Jeanne de Chantal. Nous les croyons toutes deux inédites.

Nos lecteurs aimeront sans doute, à parcourir ces deux pièces, où la charité et la piété des deux grands saints brillent de tout leur éclat. Nous les reproduisons avec leur orthographe.

(Copie de la lettre de Saint-Vincent de Paul, à la Rvde. Mère Supérieure de l'Hotel-Dieu de Québec.) Paris, ce 25 avril 1652.

Ma Rde. Mère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais. Il est très bon que vous ayez l'honneur de vous rapporter l'estime que je fais des missions du Canada au sujet de la faire; car en effet je regarde cet œuvre comme l'un des plus grands qui se soient fait depuis quinze ans, et ces saintes âmes qui ont le bonheur d'y travailler comme des âmes vraiment apostoliques qui méritent l'approbation et le secours de toute l'Eglise, particulièrement vous et votre communauté qui contribuez à l'assistance spirituelle et corporelle des pauvres et des malades, qui est le comble de la charité chrétienne, et en quoy je tiendray à singulière bénédiction de vous aider s'il plait au bon Dieu de m'en faire la grâce quelque jour; Quant à présent, Ma chère Mère, cela m'est du tout impossible, à cause des misères de ce pays icy, provenant des guerres passées et des divisions présentes de ce royaume, qui réduisent les provinces dans une entière desolation, et qui ont enlevé plusieurs personnes charitables de Paris à l'effect d'apporter quelques remèdes contribuant de leurs soins et de leurs aumônes pour empêcher que le monde ne perisse de pauvreté; mais ces aumônes ne pouvant suffire, il seroit de peu de leur parler des besoins du Canada. Je ne doute pas, ma chère Mère, que ceux de votre hôpital ne soient grands après les pertes que les Hurons vous ont fait souffrir de cela, et la diminution notable des revenus que vous avez icy sur les roches, dont je suis bon témoin pour ce que plusieurs de nos maisons y ont leur petite subsistance, au point d'en tirer la moitié de ce qu'elles en tiroient ci devant. Je prie Notre Seigneur, Ma Rde. Mère qu'il vous envoie quelques bonnes personnes qui vous donnent de lui continuer vos services en ses pauvres membres. Et c'est ce que j'ose espérer de sa paternelle providence qui est adorable partout. Jay une particulière confiance en vos prières bien que je sois indigne d'y participer, je vous les demande néanmoins avec l'humilité que je le pais, et avec désir qu'il plaise à Dieu me faire la grâce de vous servir qui suis en son amour.

Ma Rde. Mère, Votre très-humble et obéissant serviteur, VINCENT DE PAUL, Pte. de la Mission.

(Copie de la lettre de Saint-François de Sales à Madame de Chantal.)

Madame, ma chère fille,

Je vous écris, avant-hier seulement, pour accompagner une lettre que la bonne mademoiselle Desnilles envoyait à monsieur Vielmay, son frère. Mays ayant bien mieux vous écrire maintenant sur le sujet de votre lettre. Tandis que nos cœurs sont en douleur, il est malaisé d'élever nos vœux à la considération parfaite de la bonté de notre Seigneur, cela n'appartient qu'à ceux qui par de longues habitudes ont leur esprit entièrement entouré du côté du ciel. Mays nous qui sommes encore trop tendres, nous avons des âmes qui se divertissent aisément au sentiment des humeurs et douleurs du corps. C'est pourquoi ce n'est pas merveille si durant vos maladies vous avez ignoré le usage de l'oraison intérieure, aussi en ce temps-là il suffit d'employer les prières jaculatoires et sacrées aspirations. Car puisque le mal nous fait tant soupirer, il ne coûte rien de soupirer en Dieu et à Dieu et pour Dieu, de plus que de soupirer pour fuir des plaintes inutiles. Mais maintenant que Dieu vous a rendu votre santé, il faut bien, ma chère fille, reprendre votre oraison au moins pour demi-heure le matin et un quart d'heure le soir avant souper. Car depuis qu'une fois N. S. vous a donné le goût de ce miel céleste ce vous sera un grand reproche si vous vous en dégoûtez, et même jusqu'à ce que vous le fassiez goûter avec beaucoup de facilité et de consolation, ainsi que je me ressouviens fort bien que vous me l'avez avoué. Il faut donc prendre bien courage et ne point permettre que les conversations et cette vaine sujetion que nous rendons à ceux que nous hantons vous prive d'un si rare bien comme est celui de parler cœur à cœur avec son Dieu. Vous n'obligez certes beaucoup de me donner un peu de nouvelles de votre âme, car la mienne l'hymne cherement et ne se peut empêcher de désirer de savoir en quel état elle se trouve, mais la variété des desseins que monsieur Vielmay, a eu de vous faire revenir icy, et de vous faire demander au champ, m'a retenu de vous en demander. Faites moy donc ce bien, je vous en supplie, de m'écrire quelques fois, avec assurance que vous donne de tout mon cœur vous répondre, comme aussi de correspondre fidèlement à l'honneur que vous me faites de me vouloir du bien, par une très-sincère affection à votre service. Dieu soit à jamais au milieu de votre cœur, pour le remplir et faire abonder en son saint-amour. Ce sont les souhaits journaliers.

Madame, ma chère fille, de votre plus humble ami pere et serv. FRANC. E. DE GENEVE.

XXI juil. 1610.

Je suis le fort affec. serv. de Madame votre chère sœur, et Me la petite niece, ma fille, que j'honore de tout mon cœur.

Lettres de Rome.

On a dit que le Pape allait reconnaître M. Serrano, ce qui est absolument faux. Maintenant on prétend que le Pape ne veut pas reconnaître M. Serrano parce que la Russie s'y refuse; ce qui est également faux et absurde par surcroît.

Mais le Pape contemple avec une grande douleur la situation de l'Espagne, dans laquelle tous les partis se disent catholiques. La reine Isabelle fait demander à Pie IX des bénédictions pour son fils Alphonse. Le roi don Carlos en demande pour son

armée, ainsi que des indulgences pour ses soldats mourant dans les combats. Le maréchal Serrano fait apposer des accords pour la restitution au clergé d'une partie de ses biens, pour la nomination d'évoques à six ou huit sièges vacants. Et le Saint Père résiste.

Que faire, pourtant? Le Pape sait l'état du clergé. Il y a des prêtres, des curés qui meurent littéralement de faim.

Laissez moi dire: si le Pape pouvait exercer librement son ministère divin, s'il pouvait répondre à M. Serrano: "Votre gouvernement n'est pas un gouvernement. Vous a-ensez fausement vos adversaires d'actes de cruauté et de barbarie, et vous, le plus fort, prétendez-vous, vous le maître des forces appelées régulières, vous, le représentant du pays considéré comme légal par l'Europe, vous usez de prétendues représailles, vous inaugurez un régime sauvage de confiscation et de proscriptions!"

"Vous n'êtes donc ni la force, ni le droit ni même la légalité. Vous demandez à traiter avec moi, commencez par être juste et par renoncer à la cruauté. Vous exigez que je vous accorde dans les nominations des évêques les anciens privilèges de la monarchie; commencez par faire pour l'Eglise et le clergé quelque chose de ce que faisait l'antique monarchie."

Si le Pape pouvait dire ces choses, l'Europe, il est vrai, ne serait pas ou elle en est. Mais comment tenir un tel langage aux révolutionnaires? Ils ont des oreilles et n'entendent pas.

On lit dans le waterland, de Lucerne: Un nouveau malheur vient de fondre sur le vieux-catholicisme suisse. Un prêtre vieux-catholique vient de se démettre de sa cure pour passer chez les baptistes et en devenir le directeur. A ce sujet le Journal de l'Intelligence, de Berne, dit que l'élément étranger parmi ce clergé ne produit que des sottises. Les cas d'apostasie, les enlèvements de jeunes filles et d'autres excès de la plus triste sorte ne tournent pas à l'honneur et à la glorification du nouveau culte. Le vieux-catholicisme finira dans la boue.

On lit dans l'Univers.

Un de nos amis qui habite le petit village d'Enceig, situé à quatre kilomètres de Puycey, nous écrit que ce ne sont pas les boulets carlistes qui sont tombés sur le territoire français, mais bien ceux des républicains.

A une faible distance des murailles de Puycey se trouve un étang artificiel alimenté par un cours d'eau, le Sègre. Une batterie carliste était adossée à cette rivière, et par suite au territoire français. La batterie tournant le dos à notre frontière ses projectiles ne pouvaient tomber en France et prenaient nécessairement une direction diamétralement opposée; à moins donc qu'on admette qu'après avoir été donner contre les murs de Puycey ses boulets rebondissent de façon à revenir à leur point de départ.

Ce qui nous étonne c'est que cette plaisanterie de mauvais goût n'ait pas déjà été mise en circulation.

La vérité est que, pour répondre aux feux des assiégeants, les canons de Puycey ont dû être pointés dans la direction de la batterie carliste, adossée à la frontière française. Aussi leurs projectiles passant, pour la plupart, au-dessus et au delà de cette batterie, tombaient-ils sur notre territoire.

Ce fait a paru un prétexte suffisant aux autorités françaises pour inviter, nous voulons dire pour enjoindre l'ordre aux carlistes d'enlever leurs canons.

Cette exigence, dont l'arbitraire n'échappera à personne, a causé de plus grands préjudices aux carlistes. En attaquant Puycey du côté où ils avaient établi leurs pièces d'artillerie, Sarrail, menaçait la plus faible de la enceinte de la ville. Par suite de l'intervention de l'autorité française, ce général s'est vu forcé de changer complètement ses plans et d'attaquer Puycey par son côté le plus fortifié et le moins accessible.

Le zèle du gouvernement français dans la question espagnole va, comme on le voit, au delà de ce qui semblait avoir été stipulé entre lui et l'Allemagne. Cette dernière, à coup sûr, n'aura rien à lui reprocher.

Faits Divers.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de faire les nominations suivantes: l'hon. Henri Gédéon Malhiot, l'hon. Lewis Ruggles Church et l'hon. Auguste Réal Ager, conseiller de la Reine dans et pour la province de Québec.

La paroisse d'Yamachiche possède encore à l'heure qu'il est deux vétérans de 1812: MM. François Robidas et Louis Beaulieu. Tous deux jouissent d'une bonne santé. L'un d'eux, M. Robidas se trouve à La Colle et à Chateauguay; il remplissait l'office de sergent sous le capitaine Charles Taché. Bien qu'âgé de 87 ans, M. Robidas est encore assez vigoureux. Les deux vétérans ont fait application pour recevoir la pension qui leur est promise.

TREMBLEMENT. Les secousses de tremblement dans le comté de Portneuf continuent toujours avec autant d'intensité. Dans la nuit du 20 au 21 courant, c'était au rang Ste. Anne, de la paroisse St. Basile. Tout à coup une canonnade roulante se fit entendre, suivis de violentes secousses de tremblement, et le bruit cessa. Les habitants sont dans la désolation, personne n'ose reprendre son gîte.

La terre tremble maintenant sur une plus grande étendue et les secousses se font sentir jusqu'à Portneuf et au Cap Santé, distance de 8 milles à peu près de Ste. Anne.

C'est étrange, les secousses ne se font sentir que le jeudi soir pour se continuer jusqu'à mardi suivant à peu près.

Un correspondant nous informe que les plus fortes secousses ont eu lieu dans la nuit du 20 au 21. Tous les habitants ont abandonné leurs maisons. Samedi à 7 hrs. du soir la terre à légèrement tremblé, mais une forte détonation s'est fait entendre au Cap Santé à Portneuf. (Evénement.)

La paroisse de Boucherville se prépare à céder les noces d'or de son bien aimé curé le 8 octobre prochain.

Pour permettre aux amis et aux confrères du vénérable vétéran du sanctuaire qui sont invités à assister à cette fête, on a loué le bateau à vapeur monteville, qui laissera le quai Bonsecours, à 8 hrs. du matin et retournera sur les 3 hrs de l'après midi.

Le Witness de Montréal annonce qu'il a en ce moment cinq poursuites sur les bras. Les demandeurs sont M. Mousseau, M. A. Oaimet, Les Prêtres Belges, M. F. M. Dérome et M. F. X. Beaudry. Le montant des sommes réclamées est de \$105,000.

Il est en question, dans les Provinces maritimes, de réunir en une seule les Provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et le l'île du Prince-Edouard.

On a calculé que les manufactures de fromage de notre province vendront pour au moins 5 millions de piastres du produit de leur industrie. C'est autant d'argent qui reste au pays et qui allait autrefois à l'étranger.

Le télégraphe transcontinental, du Canada au Pacifique, d'ura été entièrement construit pour l'année 1876. Le contrat est de \$940,000.

Le Conseil de Ville de Chicago a adopté le 21 de ce mois, une résolution par laquelle il est strictement défendu au public de bâtir des maisons en bois. Une peine sévère sera infligée à ceux qui enfreindront cette loi, reconnue par le Conseil depuis le grand incendie de juillet dernier.

LA CATASTROPHE DE FALL RIVER.—Il paraît que les premiers rapports sont un peu exagérés le nombre de victimes fait par la configuration de la flutaire de la Granite Mill, à Fall River. Les avis postérieurs disent qu'il y a en tout vingt personnes tuées—sans compter trois manquants, qui très probablement ont péri—et trente six blessés, dont deux mortellement et treize dangereusement.

L'émotion continue à être extrême, non seulement à Fall River, mais dans les villes voisines, dont les habitants visitent en masse le lieu du désastre. L'indignation est au comble contre les propriétaires de la flutaire qui ont négligé, dit-on, les précautions les plus élémentaires commandées pour la sécurité de leurs nombreux employés.

Il résulte en effet du rapport unanime des surveillants que les commencement d'incendies causés par la fraction des courroies sont très fréquents dans toutes les flutaires, et qu'en conséquence des secours d'eau sont toujours à portée, afin de permettre d'éteindre les flammes au moment même où elles se manifestent. Dans la manufacture Granite Mill, il y avait une pompe, au moyen de laquelle il y eut été très facile d'étouffer les calamiteux incendies de samedi en l'attaquant au temps voulu; mais quand on a voulu la faire manœuvrer, il s'est trouvé qu'on n'avait pas une goutte d'eau. On a couru aux seaux placés à proximité, suivant l'usage, ils étaient vides.

Si l'enquête prouve que ces accusations de négligence criminelle sont fondées, la justice aura le devoir d'en faire un compte sévère à qui de droit.

Dimanche on en lieu les funérailles de quelques-unes des victimes, notamment des trois sœurs Murphy, qui ont été accompagnées au cimetière par une grande foule de personnes vêtues de deuil. Ces trois jeunes filles étaient le seul soutien de leur vieille mère qui en apprenant le cruel événement, est tombée dans une prostration complète. Elle ne se relèvera probablement jamais.

Il est à regretter que pour mourir ainsi. Dans toutes les églises les prédicateurs n'ont parlé que de la douloureuse catastrophe qui vient de plonger dans la désolation la population de Fall River, et plusieurs étaient si pénétrés de leur sujet qu'ils ont dû s'arrêter pour mêler leurs sanglots à ceux de l'auditoire.

Il règne en ce moment aux Etats-Unis une grande anxiété de savoir si Grant se présentera une troisième fois. L'autre jour, un correspondant, voulant se rendre compte par lui-même des vœux de Grant, alla le trouver, et le dialogue suivant fut échangé entre eux: Le correspondant.—Président Grant, je désirerais vous demander si vous comptez poser une troisième fois votre candidature?

Le président, froidement.—Je n'ai rien à vous dire sur ce sujet.

Le correspondant.—Président Grant, puis-je vous demander si vos amis ont l'intention de placer votre nom devant la Convention?

Le président Glacial.—Je n'ai rien à vous dire sur ce sujet.

Le correspondant.—Y a-t-il quelque vérité dans l'alliance dont on parle?

Le président.—Je n'ai rien à vous dire sur ce sujet.

Le correspondant.—Monsieur le président, je vous souhaite le bonjour.

Le président, de plus en plus froid.—Je n'ai rien à vous dire sur ce sujet.

Une lettre de Durham, Angleterre rapporte que Charles Bradlaugh a dit qu'à la prochaine session, lorsqu'on demandera au Parlement de voter une somme pour payer les dettes du prince de Galles il soulèvera le pays du nord au midi et que l'air sera témoin de l'une des plus énergiques protestations qui se soient encore vues en Angleterre depuis les révolutions.

La conversion de lord Rippon au catholicisme a produit dans l'opinion publique en Angleterre, une impression toute particulière au tempérament britannique, et que M. John Lemoine apprécie très fixement dans le Journal des Débats.

La vérité est que la religion anglaise est une religion purement nationale, une religion locale, une religion territoriale; que quand on abandonne l'Eglise du pays lui-même. Nous avons lu quelque part; ce n'est pas le christianisme qui est la religion de l'Anglais, c'est l'Angleterre; ce n'est pas l'Evangile, c'est la Magna Carta. Pour lui, le mystère de la Trés Sainte Trinité n'est autre chose que l'équilibre des trois pouvoirs, la Couronne, les Lords et les Communes. Il est religieux par patriotisme, il respecte toutes les institutions nationales et l'Eglise établie en est une, comme le jury, comme l'habitus corporis, comme les courses de chevaux et comme la peinture de portrait.

Ainsi, par ce seul fait qu'il devient catholique, lord Rippon cesse d'être anglais aux yeux de ses vrais Anglais, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de conscience humaine, il n'y a que des consciences anglaises. Les Anglais ne sont bien sûrs que leur Dieu soit le même que celui des autres pays. Ils donnent à Dieu une patrie: s'ils pouvaient, ils lui donneraient un uniforme, l'habit rouge, la couleur du gouvernement de Sa Majesté.

M. John Lemoine conclut ainsi pour sa part: "Il peut être fort désagréable à la société des franc-maçons de voir passer à la Société de Jésus un homme considérable avec une grande position et 1,500,000 fr. de rente, mais il n'y a pas de raison pour qu'on cesse d'être anglais en cessant d'être anglais."

On lit dans l'Univers :

L'un des fauteurs, disons le mot juste, l'un des coupables de la Révolution de 1789, M. de Talliérand, avait coutume de répéter : La Révolution a déossé la France. C'est vrai ! et le corps une fois déossé, je vous demande ce que valent les chairs ?

On a beau s'ingénier à raffoler la grande machine, rattacher avec des fils de fer le tibia au fémur, l'humérus au thorax, etc., et s'appliquer des emplâtres de la tête aux pieds, rien n'y fait ! Le déossement persiste. Impossible d'avancer. Tout ce que nous pouvons c'est de piétner dans notre boue, en nous accusant et nous injuriant les uns les autres.

Au souvenir des rébellions de la France, Bossuet s'écriait : " Que vois-je durant ce temps ? Quel trouble ! Quel affreux spectacle se présente ici à mes yeux ! La monarchie ébranlée jusqu'aux fondements, la guerre civile, la guerre étrangère, le feu au dedans et au dehors, et les remèdes de tous côtés plus dangereux que les maux ! "

Eh bien, ces paroles vibrantes de patriotisme amènent presque un amer sourire sur les lèvres.

Quoi, grand évêque, vous vous indigniez pour si peu ! vous dont le cœur de Français éclatait au simple aspect du fantôme déjà lointain, qui avait menacé l'Etat, que diriez-vous donc si vous viviez de nos jours ? Vous vous tairiez sans doute ; car votre bouche — la plus éloquentes des bouches ! — ne trouverait pas d'expressions égales à votre douleur.

Comment nous sauver, c'est-à-dire comment nous arracher à notre misère et à notre impuissance ? Le cardinal de Richelieu nous l'apprend : " Le premier fondement du bonheur d'un Etat est l'établissement du règne de Dieu. " Et voici les premiers lignes du chapitre consacré à développer cette vérité : " Le règne de Dieu est le principe du gouvernement des Etats ; et, en effet, c'est une chose si absolument nécessaire que sans ce fondement il n'y a point de prince qui puisse être heureux. (Au lieu de prince on peut mettre peuple ; dans ce cas les termes seront synonymes.)

Il serait aisé de faire des volumes entiers sur un sujet si important, auquel l'Écriture et les Pères et toutes sortes d'histoires nous fourniraient nombre infini d'exemples, de préceptes et d'exhortations. Mais c'est une chose si connue d'un chacun par sa propre raison, qu'il ne tire pas son être de lui-même, mais qu'il a un Dieu pour créateur et, par conséquent, pour directeur, qu'il n'y a personne qui ne sente que la nature a imprimé cette vérité dans son cœur avec des caractères qui ne peuvent s'effacer.

Et le règne de Dieu, c'est la loi de Dieu proclamée, acceptée, obéie ; et la loi de Dieu c'est l'éternelle vérité déposée dans le sein de notre sainte mère l'Église ; et l'Église catholique, apostolique et romaine, c'est la loi de Dieu en dehors duquel il n'y a que le désossement et la pourriture révolutionnaires. Pas de juste milieu ; il faut choisir la vie ou la mort !

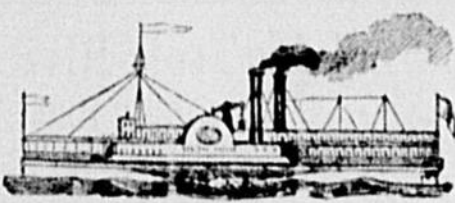
MATELATS OU SOMMIERS DE MOUSSE.—Cueillez à la fin de septembre, la mousse la plus longue et la plus douce ; faites-la sécher à l'ombre, puis battez-la sur une claie afin d'en faire tomber la terre et sortir la poussière. Vous en faites alors des sommiers qui peuvent être placés sous des matelas de laine et même remplacer ceux-ci. Lorsque la mousse commence à s'affaïsser, il suffit de battre les sommiers sans les décauder et ils reprennent toute leur élasticité. On assure que les matelats de mousse ne sont jamais rongés par les souris et ne peuvent servir de retraite aux puces et aux punaises. Nous ne saurions trop en recommander l'usage. —G. des Campagnes.

A VENDRE

Un lot de planches de pin sec (de qualité) à vendre au goût des acheteurs. S'adresser à ALEX. BLACK, Au moulin de Saint-Maurice. Trois-Rivières, 28 Sept. 1874.

AVIS

Messieurs les Syndics de la paroisse de St. André d'Acton, dans le Diocèse des Trois-Rivières recevront d'ici au premier octobre prochain, des soumissions pour la construction d'une église et d'une sacristie en pierre dans la dite paroisse. Les dits syndics ne se chargent pas d'accepter la plus basse soumission ou aucun d'eux. Les plans et devis sont visibles chez M. le Curé à la fin de la messe de recevoir toutes les soumissions. F. X. VANASSE, Proc. St. André d'Acton 18 Sept. 1874.—3 f.



Compagnie du Richelieu

Changement des Prix de Passage.

A partir de lundi, le 14 septembre courant et jusqu'à nouvel avis les prix du Passage à bord des Bateaux à Vapeur Québec et Montréal seront comme suit : Partant des Trois-Rivières, pour Montréal ou Québec. Passage de Chambre..... \$1.00 Pour Sorel, do 0.50 Passage de Pont..... 0.25 A bord des Bateaux à Vapeur CANADA et TROIS-RIVIERES. Partant pour Montréal ou Québec. Passage de Chambre..... \$0.75 do Pont..... 0.25 Le fret sera pris à bord du Québec et du Montréal à cinquante pour cent au-dessous du tarif ordinaire. Pour information, s'adresser au Bureau de la compagnie, OL. ON. DESILETS, Agent, Les Trois-Rivières 14 sept 1874.

SOUMISSIONS.

Le soussigné recevra jusqu'à cette date des soumissions, pour la construction d'une maison à deux étages tout français etc. Les plans peuvent être vus à son office. S'adresser à A. LARUE. Trois-Rivières, 16 sept. 1874.

A VENDRE.

Deux emplacements avec deux maisons et hangars à louer, situés rue St. Joseph, voisins de M. P. E. Panton. Pour les conditions s'adresser à CHS GUILBERT. Trois-Rivières, 17 sept. 1874.

Dissolution de société.

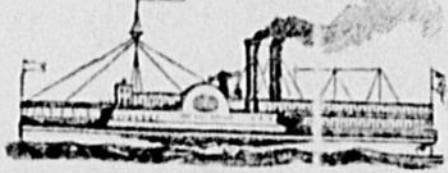
La société existante ci-devant sous le nom et raison de W. A. Gagnon et Compagnie a été dissoute ce jour de consentement mutuel. W. A. GAGNON. L. G. B. FRIGON. Trois-Rivières, 11 sept. 1874.

AVIS.

Le Soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par son fils, Philippe Bellefleur, par un ordre signé de sa main. Toute autre avance sera perdue. FRANCIS BEELLEFLEUR. Rue des Champs, Trois-Rivières, 7 Septembre, 1874.

Belle Propriété à Vendre.

Le Soussigné offre en vente sa belle propriété située sur la rue Notre-Dame allant au Havre. Avec une belle maison, boutique et hangars et autres dépendances. Le tout en parfait ordre. Possession immédiate. Conditions faciles. S'adresser au propriétaire, OCTAVE DUBÉ, Trois-Rivières 5 sept. 1874, 3m



COMPAGNIE DU RICHELIEU. NOUVEAU CHANGEMENT.

A partir de MERCREDI le 9 SEPTEMBRE COURANT, et tous les MERCREDIS suivants, le vapeur BERTHIER, laissera Trois-Rivières pour Montréal et les ports intermédiaires, à 10 heures A. M. au lieu de 11 heures " comme ci-devant". Les dimanches, il partira pour les mêmes ports aussitôt après la grande messe. OL. ON. DESILETS, Agent, Trois-Rivières 9 septembre 1874.

PROVINCE DE QUEBEC. CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande) dans la "Gazette Officielle de Québec", en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier du Con. Lég. G. M. MUR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 3 août 1874.

LOTS à VENDRE.

Le Soussigné offre en vente 145 emplacements sur les rues des Commissaires, St. Paul, Hertel, Collège et Charlevoix. Ces lots sont situés sur un terrain élevé, près du Séminaire et des moulins de Mrs. Ross & Cie. Conditions faciles. S'adresser à CHARLES DUMOULIN, J. G. A. FRIGON. Trois-Rivières, le 20 août 1874.

AVIS.

Le Soussigné fera application à la prochaine Session du Parlement Provincial de Québec, pour la passage d'un Bill pour lui permettre d'être admis à la pratique d'Avocat, Procureur et Solliciteur en loi. GEO. E. HART, N. P. Trois-Rivières 19 août 1874.

LA LAVEUSE DE L. N. ALLAIRE & CIE.

Ne reconnait pas d'égal et ne reboute aucun rival. Qu'on n'oublie pas que nous garantissons qu'en servant avec attention elle lavera dans une espace de temps de moitié moins que celui de toutes autres laveuses, quelles que soient leurs prétentions. L'OUVRAGE D'UNE JOURNÉE FAITE DANS UNE HEURE OU DEUX SANS FATIGUE. Ne manquez pas d'en faire l'essai. A Vendre par L. N. ALLAIRE & CIE. Seuls Agents Coins des rues St. Pierre & St. Jacques.—Québec. Vis-à-vis la Banque de Québec. Québec le 17 Août 1874.

A Vendre

Plusieurs beaux lots, situés sur les rues Cartier, de Nott, St. Martin, St. Maurice et Champlain, près de la nouvelle manufacture de fusaux, près du Collège et dans l'endroit projeté pour le dépôt du chemin de Fer du Nord. S'adresser à CHARLES DUMOULIN. Bureau rue des Champs, près du Palais de Justice, ou chez E. Lafontaine, en face de l'Eglise Paroissiale. LA BANQUE DE QUEBEC. DÉPARTEMENT D'ÉPARGNES DES TROIS-RIVIERES. La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. J. SMITH, AGENT, Trois-Rivières, 17 Juin 1874.

DÉMÉNAGEMENT

NOUVEAUTÉS En Marchandises-Sèches

LA MAISON L. F. T. BUISSON, informe sa clientèle qu'à partir du Premier Mai prochain elle transportera son assortiment de Marchandises-Sèches, dans la maison de M. ENOCH FRIGON, en face du Magasin de M. PHILIPPE GODIN.

Le grand assortiment que cette maison doit recevoir sous peu la mettra en état de pouvoir fournir à sa clientèle les marchandises les plus en renom, importées d'Europe et des Etats-Unis.

Les dames sont invitées à venir visiter le département des Soieries, popelines, gants Alexandre, velours anglais, draps de tous genres, étoffes à robe dernier goût costumes en toile, tweeds et lainage, cachemires des Indes, etc., châles longs, draps de Sedan, etc.

Articles de tous genres en Marchandises Sèches, etc., etc., etc.

La plus stricte attention sera portée à tous les visiteurs de cette maison.

L. F. T. BUISSON, Trois-Rivières, le 29 Avril, 1874.—a

A VENDRE.

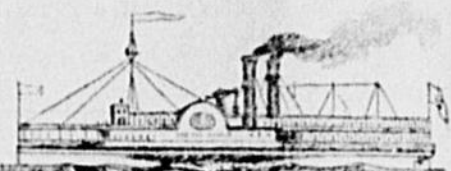
Trois lots de Terre situés dans le premier rang de la Paroisse de Ste. Flore dont environ 50 arpents de terre propre à la culture avec bâtisses dessus construites. Pour les conditions s'adresser à M. L. BAPTIST. Trois-Rivières, 20 août 1874.—3 m.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette ou compte contracté en son nom sans un ordre signé de sa main. HILARION LEGENDRE, N. P. 20 Août 1874.

MANUFACTURE CANADIENNE DE COLLE FORTE.

COLLE FORTE, égale à la meilleure Colle Anglaise, fabriquée d'après les procédés perfectionnés les plus nouveaux. PHILIPPE DOPVAL MANUFACTURIER, QUÉBEC. Agents pour la Vente à Québec. J. B. RENAUD & Cie., 28 et 30, rue St. Paul. N. RENAUD & Cie., 34 Rue des enfants trouvés. 3 juillet 1874.



Compagnie de Vapeurs "Union" Nouvelle Ligne pour Sorel, Trois-Rivières, Batican et Québec.

Les magnifiques vapeurs à cabines ABYSSINIAN Capitaine N. M. PAULET, et ATHENIAN, Capitaine L. C. COUVRETTE commencent leurs voyages aujourd'hui, formant une ligne quotidienne entre Montréal et Québec, laissant le Bassin Bonsecours, [premier bassin de l'extrémité gauche de la place Jacques-Cartier] à SEPT P. M. FRET reçu aujourd'hui. Billets de retour, à taux réduits—à vendre dans tous les principaux hôtels. Pour fret ou passage, s'adresser sur le quai Bonsecours, ou au bureau No. 24, Place Jacques-Cartier. C. H. LEPAIVRE, Sec. Tr. s. Montréal, 20 juillet 1874.

Pour tout ce qui concerne cette compagnie aux Trois Rivières, s'adresser à l'Agent sur le quai Gonin. FRANÇOIS FORTIN. Trois-Rivières, 28 juillet 1874.

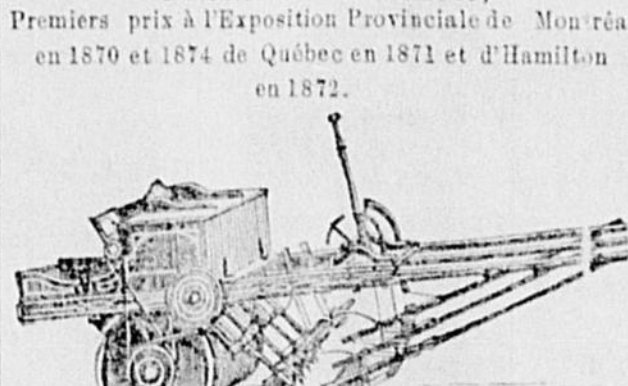
Maison Notre-Dame. ÉTABLIE EN 1869.

Nous venons de recevoir un nouvel assortiment de premier choix, en Epicerie, Vins, Liqueurs, &c., &c. Vins d'Orpère, Sicile, Bourgogne, Bordeaux, Madère, Champagne, Malvoisie, Cognac, [De toutes marques]. Meilleures conserves alimentaires de Cross & Blackwell et autres fournisseurs Européens. Cafés, Epices moulus et préparés dans nos presses. Vins purs pour Usage du Saint Sacifice vendus avec la bienveillante autorisation de Sa Grandeur Monseigneur de Montréal. Seuls agents de la célèbre manufacture de Moulins à Café de Laue, Brother, de Millbrook, New York. Nos voitures portent les effets à domicile, à bord des bateaux, chars et aux alentours de la Cité [sans charge extra]. E. MATHIEU ET FRÈRE, Successeur de MATHIEU & TRUDEL, No. 88, Rue Notre-Dame. Montréal, 30 juillet 1874.

Semoir, Horse et Rouleau Combinés de J. & S. VESSOT, Patentes le 1er Nov. 1869, Premiers prix à l'Exposition Provinciale de Montréal en 1870 et 1874 de Québec en 1871 et d'Hamilton en 1872.

Déjà en 1872 cette machine a subi de grandes améliorations elle tirent moins et pèsent moins sur le dos des chevaux. MACHINES AMÉLIORÉES. Grande économie de temps, de main d'œuvre et de semence. Rendement meilleur. Le prix des semoirs avec les faits de transport extra est de \$110,000 comptant, ou bien vendus par terme à d'autres conditions. Pour plus amples informations s'adresser aux propriétaires, à Mess. J. & S. Vessot de Joliette, P. Q. Voici les noms de quelques-uns de leurs agents : TREFLE MORRISSETTE, pour Trois-Rivières. ALPHONSE LEVESQUE, pour St. Grégoire. WILLIAM CARRIER, pour Québec, Joliette, P. Q. 14 Juin 1874.—6 m.

Nous soussignés, certifiés par les présentes, que le vingt-cinquième jour de mai dernier, nous avons fait l'essai du semoir de MM. J. & S. Vessot de Joliette, en présence de plusieurs personnes, et nous avons constaté qu'il était facile de semer en douze heures (30) trente six mouds de grain, herse, roulé et aussi la draine pour fois ou nettoyage, et nous n'hésitons pas à dire qu'un semoir de cette nature fait l'économie de trois ou quatre hommes et de cinq ou six chevaux. OLIVIER DUVAL, TREFLE MORRISSETTE.



Département d'Épargnes des Trois-Rivières.

La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de CINQ PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable, l'intérêt étant toujours payable de la date des dépôts jusqu'au temps où les dépôts seront retirés. J. SMITH, AGENT, Trois-Rivières, 17 Juin 1874.

La Rue Ville

Vis-à-vis le Grand Séminaire des Trois-Rivières.

Advertisement for real estate lots for sale. The ad is structured as a grid with columns labeled 'RUE CHAMPLAIN', 'RUE ST ALFRED', 'RUE ST JULIE', and 'RUE DES CHAMPS'. A vertical label 'RUE ST THOMAS' runs down the middle. The ad lists various lots with their dimensions and locations, and includes a small illustration of a house. At the bottom, it says '60 LOTS A VENDRE' and 'Aussi une Terre dans la Paroisse Mont-Carmel, rang St-Félix, de 4 arpents de front sur 30 de profondeur...'.

60 LOTS A VENDRE.

Aussi une Terre dans la Paroisse Mont-Carmel, rang St-Félix, de 4 arpents de front sur 30 de profondeur, 30 arpents en culture avec maison, grange et dépendances, à 31 lieues de la cité des Trois-Rivières. 4 Terre dans la même Paroisse rang St. Félix de 2 arpents de front sur 31 arpents de profondeur 15 arpents en culture sur chaque Terre. 1 Terre dans la même paroisse, rang St. Félix, de 3 arpents de front sur 24 arpents de profondeur: 20 arpents en culture avec un puits d'eau. 4 Terres sur le terrain des Grés, de 3 arpents de front sur 20 de profondeur, vis-à-vis l'île au Tourtes prennent leur front sur le St. Maurice avec un puits d'eau sur chaque terres. 1 Terre dans le rang St. Mathieu, de 3 arpents de front sur 20 arpents de profondeur, avec une belle sucrerie. S'adresser à A. LARUE. Les Tirois-Rivières, le 22 Juin 1874.

Faucheuses et Moissonneuses.

Le Soussigné vient de recevoir de Smiths Falls, Ontario, des Faucheuses et des Moissonneuses de quatre différentes grandeurs ; Rateaux à Cheval, Machines à affiler les couteaux de Faucheuses, Machines à Laver, quel que chose de nouveau et à très bon marché. Boyeau en Tôle garanti pour 300 livres de pression pour pompes à feu, pour laver chassis et voitures. Échantillons de Peilissades en Fer très élégants pour maisons et entourages de cimetières. ANT. AOUSSEAU, Jr. Agent, No. 101, rue St. Paul. Québec, 13 juillet 1874.

MANUFACTURE DE MEUBLES

Mr. Wm. DRUM, Rue St. Paul, (près du Marché)

Meubles de tous genres à meilleur marché que dans n'importe quelle autre manufacture de la puissance. QUEBEC.

M. F. X. TAPIN a toujours à son magasin sur la Rue Notre-Dame, aux Trois-Rivières toutes sortes de meubles provenant de cette célèbre manufacture. Trois-Rivières, 18 juin 1874.—6 m.

Magasin Nouveau.

M. ALPHONSE BEDARD vient d'ouvrir un magasin dans la bâtisse de Mr Joseph Bernier, à l'enseigne de la boîte de Thé, en face du Bloc Robichon et frère ; l'on trouvera constamment à ce magasin toutes sortes d'épicerie : sirop, thé, café, sucre, fleur, lard, etc., etc., et généralement tout ce que l'on peut désirer en fait d'épicerie des mieux choisies. Vins et liqueurs de première qualité ; de plus l'on trouvera à ce magasin l'assortiment le plus complet de vaisselle, à bon marché. Toute commande sera exécutée avec la plus stricte attention. Un visite est sollicité avant d'aller acheter ailleurs. J. ALPHONSE BEDARD. Trois-Rivières Mai 25 1874.

Avis.

La soussignée ne sera responsable d'aucune dette contractée en son nom sans un ordre spécial de sa main. DAME CLEMENCE BAILLY. Veuve de feu JOSEPH RIVARD. Champlain, 27 août 1874.—1m.

AREL & Cie.

MANUFACTURIER DE MEUBLES, En Gros et en Détail. No. 54, Rue St. Paul, Québec 17 Juin 1874.

15 COUTURIERES DEMANDEES.

Mais seulement celles qui savent bien travailler avec les moulin SINGER et HOWE. Les ouvrages sont bien payés et il y en a constamment A LA MANUFACTURE DE HENRY M. BALGER.

N. S. HARDY, LIBRAIRE-IMPORTATEUR.

No. 4, Rue Notre-Dame BASSE-VILLE, QUÉBEC. A toujours en mains un grand assortiment de Calices, Ciboires, Burettes, Chandeliers, Croix de Procession, Cœurs Religieuses Vases pour l'eau baptismale, Bénédicteur pour Église et sacristies, Chasubles, Etalons France, Galons en soie, or et argent, Livres de prière français et anglais, Livres d'Écoles, Papeteries, Ardoises, Statues, Vases, Fourchettes pour fleurs, Clerges, Vins blancs, O. Porto, Sherry, Bordeaux, Gin, Brandy, Vins de Messe analysés, etc., etc. Québec, 17 juin 1874.

BALANCES DE FAIRBANKS.

PREMIER PRIX de MONTRÉAL 1873. PARIS - 1867. VIENNE - 1873.

MANUFACTURIER PAR FAIRBANKS & CIE

Montréal, 9 juin, 1874. Agent pour les Trois-Rivières : F. F. FARMER.

ÉTABLIE EN 1866. ENSEIGNE DU CAPENAS D'OR

524 Rue Craig, Montréal. Chez le Soussigné vous trouverez le meilleur assortiment de Machines à Laver, à Tondre, aussi à Repasser le Linge, Corsives et Ornaments de Rideaux, Baguettes d'escaliers, Fers de Tailleurs à Charbon Coutelets et articles pliqués, Escabeaux Patentes, Cages d'oiseaux, Machines et Fers à Gaudier et aussi tous les petits articles utiles dans une maison bien tenue. L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig,—Montréal. Montréal, 9 juin, 1874.

HOTEL RICHELIEU. RUE ST. VINCENT.—MONTREAL.

Le propriétaire de ce spacieux établissement vient encore d'agrandir son hôtel par l'achat d'une maison qui donnera à son hôtel 50 chambres de plus et dans le bas une belle grande salle pour les billards et une boutique pour un barbier. Dans cet hôtel se trouve aussi un bureau de télégraphe pour la commodité des voyageurs. On espère par la grande attention que l'on porte peut-être le plus de confort aux voyageurs mériter l'encouragement de la clientèle. No. 403, Rue St. Paul.—Montréal.

FAIRBANKS & CIE

Montréal, 9 juin, 1874. Agent pour les Trois-Rivières : F. F. FARMER.

ÉTABLIE EN 1866.

ENSEIGNE DU CAPENAS D'OR 524 Rue Craig, Montréal.

Chez le Soussigné vous trouverez le meilleur assortiment de Machines à Laver, à Tondre, aussi à Repasser le Linge, Corsives et Ornaments de Rideaux, Baguettes d'escaliers, Fers de Tailleurs à Charbon Coutelets et articles pliqués, Escabeaux Patentes, Cages d'oiseaux, Machines et Fers à Gaudier et aussi tous les petits articles utiles dans une maison bien tenue. L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig,—Montréal. Montréal, 9 juin, 1874.

HOTEL RICHELIEU. RUE ST. VINCENT.—MONTREAL.

Le propriétaire de ce spacieux établissement vient encore d'agrandir son hôtel par l'achat d'une maison qui donnera à son hôtel 50 chambres de plus et dans le bas une belle grande salle pour les billards et une boutique pour un barbier. Dans cet hôtel se trouve aussi un bureau de télégraphe pour la commodité des voyageurs. On espère par la grande attention que l'on porte peut-être le plus de confort aux voyageurs mériter l'encouragement de la clientèle. No. 403, Rue St. Paul.—Montréal.

FAIRBANKS & CIE

Montréal, 9 juin, 1874. Agent pour les Trois-Rivières : F. F. FARMER.

ÉTABLIE EN 1866.

ENSEIGNE DU CAPENAS D'OR 524 Rue Craig, Montréal.

Chez le Soussigné vous trouverez le meilleur assortiment de Machines à Laver, à Tondre, aussi à Repasser le Linge, Corsives et Ornaments de Rideaux, Baguettes d'escaliers, Fers de Tailleurs à Charbon Coutelets et articles pliqués, Escabeaux Patentes, Cages d'oiseaux, Machines et Fers à Gaudier et aussi tous les petits articles utiles dans une maison bien tenue. L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Craig,—Montréal. Montréal, 9 juin, 1874.

REÇU PAR LES DERNIERS STEAMERS

1000 DOZ. DE CHAPEAUX

HAUTE NOUVEAUTE

DERNIER GOUT EN FEUTRE, LAINE, TOILE, PAILLE, CASTOR (Soie), SATIN, GLISSE, LEGHORN, &c.

Formes et couleurs très-variées.

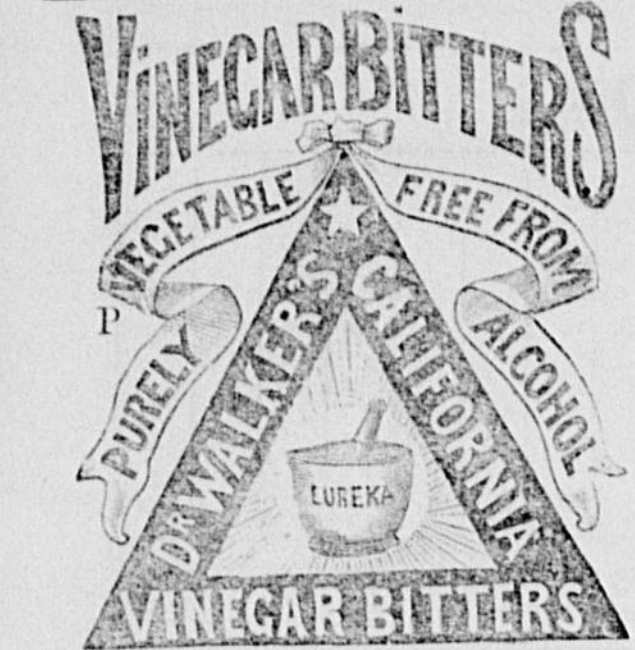
BON MARCHÉ A VENDRE

En GROS Seulement

CHPZ

HENRY M. BALOIR.

Trois-Rivières, 19 avril 1874.



LE CALIFORNIA VINEGAR BITTERS DE DR. WALKER est une préparation purgative végétale, composée principalement d'herbes indigènes trouvées au pied de la chaîne des monts Sierra Nevada en Californie, et dont les propriétés médicinales sont extraites sans emploi d'alcool.

LES QUALITÉS DU Vin Carbottiers de Dr. Walker sont Apéritives, Diaphorétiques, Carminatives, Nutritives, laxatives, Diurétiques, Sédatives, Anti-irritantes, Sudorifiques, Alternatives et Anti-bilieuses.

DES MILLIERS DE VOIX RECONNAISSANTES proclament le Vin Carbottiers comme le plus merveilleux fortifiant du système affaibli.

En suivant les instructions, les EFFETS DE CE REMÈDE se font bientôt sentir, pourvu que les os ne soient pas cariés par un poison minéral ou autres moyens, et les organes viciaux ravagés d'une manière irréparable.

LES FIEVRES BILIEUSES et INTERMITTENTES si fréquentes dans les vallées de nos grandes rivières dans tous les Etats-Unis et principalement celles de Mississippi, Ohio, Missouri, Illinois, Tennessee, Cumberland, Arkansas, Red, Colorado, Brazos, Rio Grande, Pearl, Alabama, Mobile, Savannah, Roanoke, James, et beaucoup d'autres, avec leurs vagues tributaires dans tout notre pays, en été et en automne, et surtout pendant une chaleur extraordinaire et la sécheresse, ces fièvres, disons-nous, sont invariablement accompagnées de forts dérangements de l'estomac et du foie, et des autres conduits intestinaux.

METTES LE CORPS A L'ABRI DES MALADIES en purifiant tous ses fluides au moyen du Vin Carbottiers. Aucune épidémie ne peut attaquer un système ainsi purifié.

DYSPEPSIE, INDIGESTION, MIGRAINE, Douleur dans les épaules, Toux, Oppression de la poitrine, Vertiges, Eruptions algues de l'estomac, Maux de tête, de la bouche, Attaques bilieuses, Palpitations de cœur, Inflammation des poumons, Douleur dans les reins, et toutes les autres symptômes douloureux, produits par la Dyspepsie. L'essai d'une bouteille prouvera plus qu'une longue réclamation.

LE SCORPION, ou MAL DE ROI, Tumeurs blanches, Ulcères, Erysipèles, Torticols, Gouttes, Inflammations indolentes, Affections mercurielles, Ulcères invétérés, Eruptions de la peau, Maux d'yeux, etc. etc. Pour toutes ces maladies ainsi que pour toutes les autres maladies constitutionnelles, le Vin Carbottiers de Walker ont prouvé sa puissance curative dans les cas les plus obstinés et plus rebelles au traitement.

DANS LES RUMATISMES INFLAMMATOIRES et CHRONIQUES, Goutte, Fievrilles et intermittentes, Males des du Sang, du Foie, des Reins et de la vessie, ces amers n'ont pas de rival. Ces maladies procèdent d'un sang vicié.

MALADIES DES TRAVAILLEURS. — Les personnes s'occupant de peintures et minéraux, tels que plombers, compositeurs, batteurs d'or et mineurs, à mesure qu'ils avancent en âge, sont sujettes à la paralysie des intestins. Pour s'en préserver, prendre de temps en temps une dose de Vin Carbottiers de Walker.

POUR LES MALADIES DE LA PEAU, Eruptions, Dartres, Herpes, Pustules, Taches, Boutons, Clous, Furoncles, Impétigo, Teigne, Mal d'Yeux, Erysipèles, Gale, Décoloration de la Peau, Humeurs et maladies de la Peau, quel que soit leur nature et leur nom sont littéralement arrachés et déracinés en peu de temps par l'usage de ces amers.

TAKE, VER SOLITAIRE et AUTRES se logent dans le corps de tant de milliers de personnes, sans s'en rendre compte, détraquent et chassent. Aucun remède, aucun vermifuge, aucun anthelmintique, ne dégage le corps de ces vers, comme ces amers.

PURIFIEZ LE SANG Vicié dès que vous vous apercevez que les impuretés se font jour dans la peau sous forme de boutons, éruptions ou ulcères: purifiez-le dès que vous vous apercevez qu'elles obstruent les veines et s'y entraînent; purifiez le sang, dès qu'il tend à se corrompre; vos sensations vous indiqueront le moment. Gardez votre sang pur, et le bien-être du système s'en suivra.

R. K. McDONALD & CO., Pharmaciens et Ag. Gén., San Francisco, Cal., et coin de Washington et Charlton Sts., N.-Y.

Se vend chez tous les Pharmaciens et Marchands de Drogueries, 1 sept.

Grande Vente de Lots à Bâtir.

Le Séminaire des Trois-Rivières offre en vente quatre vingt lots magnifiques, situés dans le voisinage du nouveau Séminaire.

Pour les conditions, on pourra s'adresser soit à Messieurs C. F. Bédaride, Curé des Trois-Rivières, soit à M. L. Richard Père S. T. R. Trois-Rivières, le 6 Avril 1874.

Magasin de Provisions,

LA MAISON LACROIX & Frère annonce au Public Tribuven et aux Campagnes du District qu'elle transporterait au premier Mai, son établissement d'Épicerie dans l'ancien magasin de M. MAXIME COOKE, dont elle vient de faire l'acquisition.

Les Messieurs Lacroix invitent leur clientèle à aller examiner leur importation de printemps qui sera beaucoup plus considérable que celle de l'année dernière.

On trouvera constamment à leur magasin les meilleurs Thé, Sucre, Lard, Fleurs et les Liqueurs les plus en renom.

Tous les produits de la ferme sont pris au plus haut prix des marchés.

On sollicite le bienveillant encouragement du public.

LACROIX & Frère. Trois-Rivières, 15 av. 11 1874.

Adresses d'Affaires.

ALFRED DESILETS, Avocat.—Bureau, rue St. Joseph. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

TURCOTTE, PAQUIN & TURCOTTE, Avts. Bureau:—Rue des Champs, en face du Palais de Justice.

MM. Turcotte, Paquin & Turcotte suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup.

ARTHUR TURCOTTE, L. D. PAQUIN, LUCIEN TURCOTTE. Trois-Rivières, 26 Août 1872.—1 a.

DUMOULIN & McLEOD, Avocats.—Bureau rue des Champs, à côté de la résidence de Sévère Dumoulin, Ecr., Shérif, près du Palais de Justice. Les Trois-Rivières, 25 octobre 1871.

EPHREM DUFRESNE, Avocat.—Bureau, coin des rues Royale et des Foyes. Les Trois-Rivières, 30 mai 1873.

R. S. COOKE, Avocat.—Bureau: coin des rues des Champs et St. Pierre. Trois-Rivières, 6 août 1874.

H. R. DUFRESNE, Notaire Public et Syndic Officiel.—Bureau: Rue Notre-Dame. Les Trois-Rivières, 24 avril 1871.

P. O. GUILLET, Notaire.—Bureau, rue Alexandre. Trois-Rivières, 1er juillet 1874.

RUPERT G. LABARRE, Notaire: Bureau Coins des Rues Hart et Bonaventure. Trois-Rivières 16 mai 1874.

DR. PAGE, Rue du Platon, Trois-Rivières, Dentiste et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont plus bas que l'on puisse trouver en Canada. Les Trois-Rivières, 21 mai 1870.

RYAN & RICKABY, Auctioneers and Commission Merchants, Notre-Dame Street.—CONSIGNEMENTS respectivement sollicités, charges modérées, and returns prompt. Three-Rivers, May 2nd 1873.

O. HARRY DE CHATILLON. MARCHAND ET IMPORTATEUR D'ARTICLES 1. MEUBLES ET DE LIBRAIRIE. NCO. ET.

Bureau de collection et d'Assurance sur la vie et contre le feu pour le district des Trois-Rivières. Affaires gérées avec soin et diligence.

EPHREM DUFRESNE. P. O. TRUDEL. Avocat. Agent collecteur. Rue Notre-Dame, porte voisine de H. R. Dufresne libraire. Trois-Rivières, 9 oct. 1873.

GEORGES BALOIR

IMPORTATEUR ET COMMISSIONNAIRE EN GROS SEULEMENT COIN DES RUES NOTRE-DAME & ALEXANDRE Trois-Rivières, 5 Novembre 1873.

Lajoie & Frère,

MARCHANDS, DE MARCHANDISES SECHES, Rue Notre-Dame. Trois-Rivières, 24 février 1873.

200,000 Bardeaux de pins et cèdre.

Le soussigné offre en vente sur son quai, 200,000 bardeaux de pins et cèdre, en lots à satisfaire les acheteurs. Trois-Rivières, 5 déc 1874. JAMES DEAN.

BRASSERIE McCALLUM,

RUE ST. PAUL, QUEBEC. Agences Rue Notre-Dame, Montréal. A vendre aux Trois-Rivières chez tous les Marchands-Épiciers.

BIÈRE ET PORTER EN BARILS ET EN BOUTEILLES.

Québec, 18 Juin 1874.—a

LOR & DUFRESNE,

MARCHANDS-TAILLEURS.

LES soussignés remercient le public en général de l'encouragement qu'il leur a donné et ils espèrent par leur constante attention mériter encore leur bienveillant patronage. I continuent de tenir leur magasin sur la rue du Platon, (porte voisine de l'ancien magasin de feu On. Latreille) où le public est invité à aller voir leur importation de printemps.

L'un des associés, M. Zéphir Lor après une expérience de plusieurs années, passées à l'atelier de feu M. Ombé-Latreille, ose demander une part du patronage de la ville et il l'espère pouvoir donner pleine satisfaction aux personnes les plus difficiles. Toute commande de la campagne ou de la ville pour habillements sera exécutée sous le plus court délai et à des prix très modérés. Les soussignés ont aussi été nommés agents de la célèbre manufacture de moulin à coudre de Banner de Sherbrooke qu'ils vendront aux plus bas prix et monteront aussi l'usage de ces moulin. On trouvera aussi, les fils, soies, aiguilles, luytes et tout ce qu'il faut pour toutes espèces de moulin à coudre. (En face du BLOCK BALOIR.) LOR & DUFRESNE. Trois-Rivières, 19 mai 1874.



PHI GRAVEL

MARCHAND-TAILLEUR. RUE NOTRE-DAME, — Porte voisine de V. Guillet, ser. N.P. Le soussigné remercie le public en général du libéral encouragement qu'il a reçu et espère par le plus d'attention qu'il portera à servir ses pratiques mériter encore le même patronage qu'on a bien voulu l'honorer depuis près de 25 ans. Il vient de transporter son magasin et sa boutique de tailleur sur la rue Notre-Dame, dans le vaste magasin ci-devant occupé par M. L. J. ROBITAILLE, porte voisine de M. Valère Guillet, N. P. Il a renouvelé, depuis quelques jours, complètement son assortiment de draps, tweeds, casimir, etc., de sorte qu'en allant à son magasin le seul trouble qu'on y trouvera sera l'embaras du choix de ses effets.

M. Gravel prie aussi les personnes qui ont des commandes à faire de les donner au plus tôt, afin de ne pas éprouver trop de retard. Tous les articles sont exécutés sous sa propre surveillance. Conditions comme par le passé.—Bas prix. Le soussigné est aussi dépositaire des célèbres Moulins à Coudre (Singer Family) qu'on pourra en acheter au même prix de Montréal.

PHI GRAVEL. Les Trois-Rivières, 7 Avril 1874.

A VENDRE.

VENANT D'ÊTRE REÇU Morue en Quart Fraîche Salée, Hareng en Quart, A vendre par G. TANGUAY. Basse-Ville, Québec, No. 26 Rue St. Paul.

THOMAS BOURNIVAL.

MAGASIN D'ÉPICERIES, FERRONNERIES, VAISSELLES, QUINCAILLERIES, &c., &c. L'importation que l'on a fait ce printemps est très considérable vu les réparations qu'on a fait subir à la batterie ce qui met en état de satisfaire les personnes les plus exigeantes sous tous les rapports. On trouvera constamment à ce magasin l'assortiment le plus complet d'Épicerie pour les familles. Tous les effets viennent d'être reçus par les derniers vapeurs. Le public est respectueusement prié d'aller voir son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On donnera la plus stricte attention à toute commande soit de la ville ou de la campagne. En face du bloc de ROBICHON & Frère. (Près du Marché.) Trois-Rivières, 8 juin 1874.

NOUVEAU MAGASIN.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin de Provisions de première classe, à l'enseigne de l'Indien rue du Platon. Le public est respectueusement invité à venir faire une visite à son établissement avant d'aller acheter ailleurs. On trouvera à ce magasin, Fleur, Lard, Thé, Syrop, Liqueurs assorties, et généralement tous les effets qu'on trouve dans les magasins d'Épicerie les mieux approvisionnés. Les marchands de la campagne trouveront le meilleur assortiment de tabac en poudre en gros et en détail. Une visite est sollicitée. JAMES BAILEY. Trois-Rivières, 7 Juin 1874.

IMPORTATION NOUVELLE.

FRANÇOIS GELINAS, MARCHAND DE NOUVEAUTÉS. (Ancien Magasin de Thomas Fortin.) Porte voisine du magasin de M. John McDougall, (Près du Marché.) M. GELINAS vient de mettre son magasin sur le meilleur pied possible. On trouvera constamment les marchandises-Sèches les plus en renom et les plus variées qu'on puisse trouver en ville et à des prix très réduits. L'achat du printemps est un des plus considérables et ayant été acheté aux conditions les plus avantageuses me met en état de vendre mes marchandises à meilleur marché que dans n'importe quel autre magasin. Une visite est respectueusement sollicitée. FRANÇOIS GELINAS. Trois-Rivières, 9 Juin, 1874.

BUREAU DE POSTE des TROIS-RIVIERES

Arrivée et départ des malles pour l'Été. A commencer du 1er Mai, 1874, jusqu'à nouvel avis, les malles arriveront et se fermeront à ce bureau comme suit:

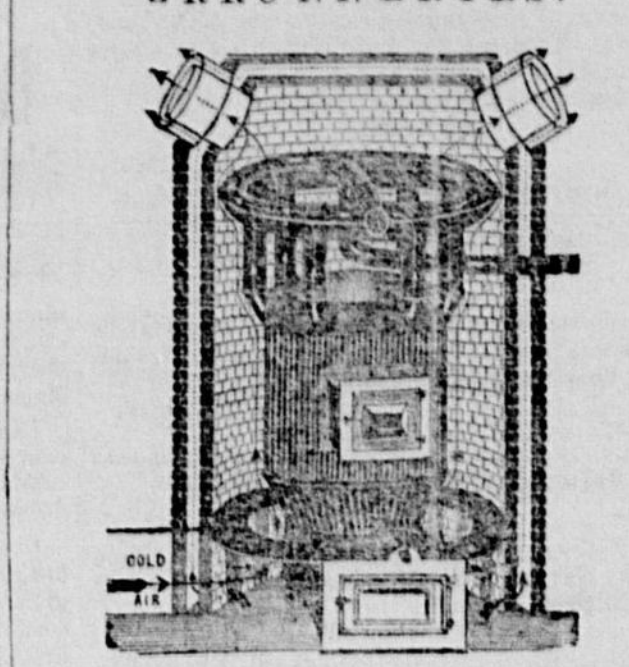
Arrivée.	Départ
8 00 A. M.	1 Malle pour Montréal, Québec, Sorel par vapeur quotidienne..... 8 00 P. M.
11 30 A. M.	2 Malle pour les Townships de l'Est, Haut-Canada, Etats-Unis, St. Grégoire, Nicolet, etc, par chemin de fer, quotidienne..... 2 P. M.
10 A. M.	MALLES LOCALES.
10 A. M.	3 Berthier, (par terre), Rive-Nord, quotidienne les dimanches excepté..... 11 00 A. M.
10 A. M.	4 Champlain, par terre, Rive Nord, quotidienne, les lundis excepté..... 11 00 A. M.
10 00 A. M.	5 Béancourt, par terre, Rive sud, quotidienne, les dimanches excepté..... 10 30 A. M.
1 P. M.	6 St. Maurice, Ste. Geneviève, St. Narcisse, quot. 2 P. M.
10 30 A. M.	7 St. Maurice, Shawinigan, St. Etienne, Forges St. Maurice, les mardi, jeudi et samedi..... midi.
	GRANDE BRETAGNE.
	Par la ligne Canadienne... Vendredi..... 8.00
	Par la ligne W. & G. New-York... Samedi..... 8.00
	Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.
	C. K. OGDEN, M. P.
	Les Trois-Rivières, 4 mai 1873.

DEPARTEMENT DES DOUANES.

Escompte autorisé sur les envois Américains jusqu'à nouvel ordre: 10 p cent. R. S. M. BUCHETTE, Commissaire des Douanes OTTAWA, 16 mai 1873.

16 mai 1873.—J. n. o. L'avis est donné que le seul qui doit paraître dans les papiers autorisés à le publier.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES.

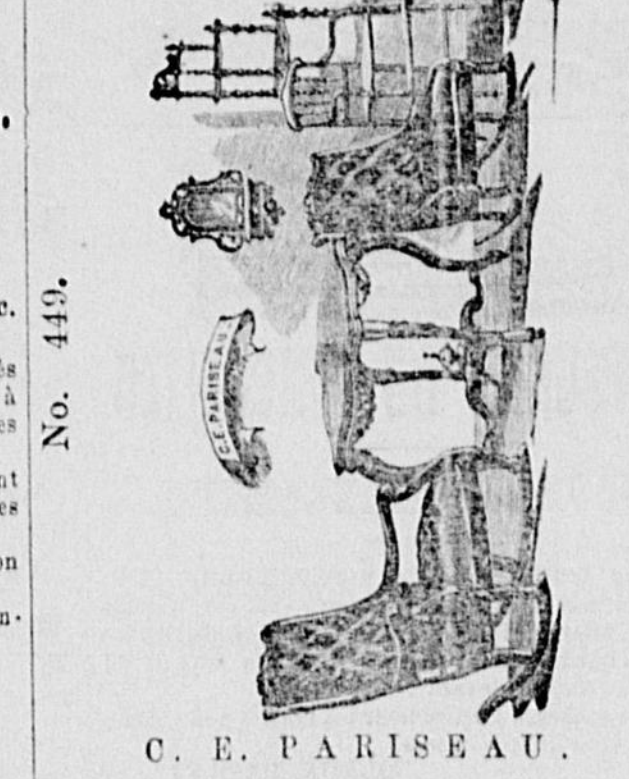


H. BELIVEAU.

IMPORTATEUR DE FERRONNERIES ET FABRICANT DE FERRANTERIES, ENSEIGNE DE L'ÉGOÛINE ET DU CADENAS. Nos. 193 et 195, Rue St. Paul.—Montréal.

Assortiment complet d'Outils, Térébenthine, Peintures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs. Verres, Ac.—Aussi: Peintures doublées à un ou deux bords, Peintures de Cuisine à charbon et à bois de fumée et autres. Montréal, 9 juin 1874.

ENTREPOT D'ÉBENISTERIE. ET GRANDE MANUFACTURE DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE.



C. E. PARISEAU. Dont la clientèle toujours croissante est le meilleur témoignage en faveur de l'excellence de ses meubles, invite respectueusement les citoyens des Trois-Rivières et des environs à venir visiter son Établissement au No. 449 RUE NOTRE-DAME (PARTIE OUEST.)

On lui peut répondre avec confiance au besoin du public. Le genre de ses meubles et le style ainsi qu'il est en vogue à Montréal. Il ne craint pas d'affirmer qu'il est en possession de plus beaux Dessins de meubles, Parures de chambre à coucher de Salon ou de Salle à Dîner, de Montréal, et il est prêt à les rendre à des prix extrêmement modérés.

Son Entrepôt contient une grande collection de meubles en Palissandre, Noyer Noir et autres Bois de tous les prix et de toutes les descriptions. Rien d'incomplet ou d'imparfait ne sort de sa Boutique, ou tout est exécuté avec soin et diligence. M. PARISEAU, entend continuer l'industrie de la réparation des meubles, matelas à ressorts, etc. etc. Montréal, 9 juin 1874.

FÉLIX CRAMER.

GRAVEUR ET DESSINATEUR SUR BOIS ET MÉTAL, 626, Rue Craig, (près de la Rue St. George). Toutes sortes de gravures sur bois ou sur métal ou en couleurs faites dans un style supérieur et à des prix très raisonnables. Montréal, 9 juin 1874.

OCT. GIRARD.

Manufacturier de Gravures de Céruse Dorure et Argenture. Une attention toute spéciale sera donnée à la dorure et la remise en couleur de toutes espèces de bijouxeries Rue Notre-Dame.

Octave Girard et François Larivière

Fabricants de Cercueil et entrepreneurs de Pompe Funèbre. Coins des rues St. Philippe et St. Roch Trois-Rivières, 18 déc.

Compagnie d'Assurance Impériale CONTRE LE FEU.

ÉTABLIE EN 1803. Bureau en Chef: 1 Rue Old Broad et 16 Pall Mall, LONDRES. Agence pour le Canada: 614 et 65 Rue St-François-Xavier, MONTRÉAL.

UN MILLION SIX CENT MILLE LIVRES STERLING Capital souscrit et placé.

Les assurances contre les pertes par le feu s'effectuent aux conditions les plus favorables, et les pertes sont réglées sans en référer au Bureau à Londres. Il n'y a aucun frais à payer pour les Polices ou les endossements.

WILLIAM HEBER RINTOUL, Agent-Général pour le Canada. CHARLES DUMOULIN, Agent pour les Trois-Rivières, Rue des Champs. Les Trois-Rivières, 21 mai 1873.

Magasin de Chapeaux.

RUE DES FORGES, Près du Marché. UN grand assortiment de Chapeaux tels que: Panama, Leghorn, Paille, Toile, etc., des meilleures fabriques de Paris et de Londres. On reçoit toutes les semaines les dernières formes de chapeaux les plus en vogue à Montréal. Prix très modérés.

AUSI MANUFACTURE DE CRINOLINE. U. P. BUREAU. Trois-Rivières, 19 mai 1873.

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE ROUGE DE GRAY

Pour le Rhume, la Toux, l'Enrouement et les Affections des Bronches et de la Gorge.

Lorsque Jacques-Cartier remonta pour la première fois le St. Laurent, le remède employé constamment par les Indiens et sur lequel ils comptaient pour la guérison des différentes maladies, était les gouttes de gomme sortant de l'Épinette Rouge (Alnus Rubra) qui était dans une forme d'une confection, après avoir été mélangée avec du sucre d'érable. Les premiers colons français, remarquant ses effets bienfaisants dans les affections pulmonaires, l'adoptèrent promptement comme un remède de famille, et il a toujours été grandement estimé par eux jusqu'à ce jour. Les colons, cependant, prennent cette gomme dissoute dans l'alcool, et par cette méthode beaucoup de ses propriétés particulières sont perdues. Dans ce Sirop, se trouve contenue une grande quantité de gomme bien dissoute, et qui, préparée à une température élevée, conserve à ce remède toutes ses propriétés Balsamiques, Adoucissantes, Expectorantes et Toniques. PRIX: 25 CTS. PAR BOUTEILLE. Seul manufacturier, HENRY R. GRAY, Pharmacien, Montréal.

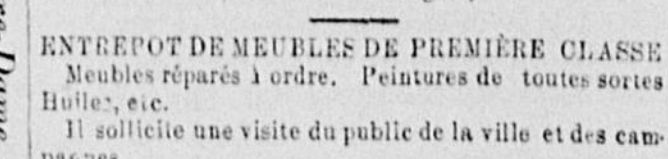
En vente par tous les Pharmaciens et les Marchands de la campagne. N. B.—Les mots "Sirop de Gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de Fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi. 11 Novembre, 1872.

LOUIS MORRISSETTE,

MARCHAND DE MEUBLES, Rue St. Georges, ENTREPOT DE MEUBLES DE PREMIERE CLASSE Meubles réparés à ordre. Peintures de toutes sortes Huiles, etc. Il sollicite une visite du public de la ville et des campagnes. Tro. Rivières, Mai 1874.—s.

A VENDRE.

Le soussigné a constamment en magasin et à vendre toutes espèces de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant. Bardeaux, Lattes, Moulures, Cadres, Plâtres, Portes et chassis, Boîtes d'emballage, Etc., Etc., Etc. Le tout aux prix les plus bas. JAMES DEAN, Trois-Rivières, 8 Août 1872.



J. Q. PAGE, Dentiste. Toutes espèces de machines à Coudre à vendre à très bon marché et garanties par J. Q. PAGE, Dentiste. Trois-Rivières, 19 février 1874.

Avis aux Consommateurs de Gaz.

Les Consommateurs de Gaz sont priés d'observer que M. J. G. LUCKEROFF a reçu du Président de la Compagnie du Gaz des Trois-Rivières, la charge de poser et réparer les appareils dans les maisons éclairées par le gaz. Un ouvrier expérimenté s'occupe spécialement de ce service. Il fournira tous les objets requis, dont il tiendra un assortiment complet de tous les goûts.

LA BOULLOIRE ROUGE. AGÈ ST. ANTOINE. Aussi: Grande Variété de Poëles à charbon et autres: Ferronneries, etc. Les pratiques y seront servies comme par le passé. Trois-Rivières, 15 Novembre 1873.

Le Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GÉDÉON DESILETS, Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'imprimerie, Rue St. Antoine, en face du magasin de M. J. G. Luckeroff, les Trois-Rivières. CONDITIONS.

Le Journal des Trois-Rivières paraît tous LUNDI et JEUDI de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT: Pour douze mois..... \$2.50 " six "..... 1.25 Pour les Etats-Unis..... 3.00 en Or. Invariablement payable d'avance.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a.

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont lées sur type Brevé. Les conditions suivantes: Première insertion, par ligne..... \$0.07 Chaque insertion suivante par ligne..... 0.02 Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.